



Nivigne et Suran

Bulletin municipal N°8

Édition 2024

Edito

Dans un climat mondial sous haute tension, guerres, catastrophes naturelles, climat etc, l'équipe de la commission communication va, à travers ce nouveau bulletin, mettre en avant l'actualité et le bien-vivre ensemble de notre commune.

Au fur et à mesure des pages de cette nouvelle édition, nous relatons le travail des différentes commissions communales, le dynamisme des nombreuses associations, qui, par l'engagement sans faille des bénévoles, animent notre commune à travers de nombreuses manifestations. Nous parlons également des implications des acteurs locaux du territoire, l'école, le Service Local d'Incendie et de Secours. Sans oublier celle de Grand Bourg Agglomération.

L'année écoulée a été riche : des projets achevés, des projets en cours de réalisation ou d'étude :

- le Pôle Santé,
 - le Plan Communal de Sauvegarde,
 - les audits énergétiques,
 - les sentiers de randonnées,
 - la gestion des déchets (GBA),
 - l'étude urbaine, centre bourg Chavannes, ainsi qu'une multitude d'autres réalisations.
- L'équipe de la commission communication, met tout en œuvre pour que notre bulletin reste attractif et plaisant à lire.

Nous vous souhaitons une bonne année 2024 !

Bonne lecture à tous.

Nadine Pollet
et l'équipe communication

Sommaire

p. 3	Le mot du maire
p. 4.....	Informations communales
p. 30	Dossier : il y a 80 ans...
p. 40	Vie associative
p. 55	Initiatives locales
p. 59	Graine de championne
p. 60	Vie économique locale
p. 62	État civil 2023
p. 63	Agenda
Dernière de couverture : Infos pratiques	



Photo de couverture : © Evelyne Cochet

Édité par la mairie de Nivigne et Suran, comité consultatif communication : Nadine Pollet, Sandrine Lecorney, Dominique Perret, Max Varéon, René Borrel, Bernard Prin, Corinne Bernigaud, Céline Helleringer.

Parution : décembre 2023

ISSN 2727-9340

Achevé d'imprimer en France

par Ain'Prim Poncet 01000 Bourg-en-Bresse

Imprimerie écoresponsable

Création et mise en page :

PopcOrn // Design graphique

Nivigne et Suran

06 63 90 45 48

popcorn01@orange.fr



Le mot du maire

Préparer l'avenir,

C'est notre ambition en poursuivant notre action pour améliorer notre cadre de vie, entretenir nos chemins, nos bâtiments et nos équipements publics, préserver et mettre en valeur notre patrimoine.

C'est accompagner notre école en maintenant par exemple nos postes d'ATSEM dans une situation d'effectifs élevés en conséquence de la fermeture de la 4^e classe.

C'est assurer des services périscolaires qualitatifs (garderie, cantine et temps d'activités périscolaires) et soutenir notre tissu associatif et économique.

C'est maintenir et développer des services pour nos habitants : l'accueil ce printemps des professionnels de santé dans les locaux rénovés de notre "Pôle Santé du Suran" répond à ce défi.

C'est aussi s'adapter et se préparer aux évolutions futures, dont les effets de plus en plus perceptibles du changement climatique :

- les attaques massives d'insectes ravageurs comme le scolyte sur les plantations d'épicéas et dont la prolifération est favorisée par les températures élevées conduisent à l'abattage de ces arbres sur le mont Nivigne ;
- une première tranche de travaux s'est réalisée

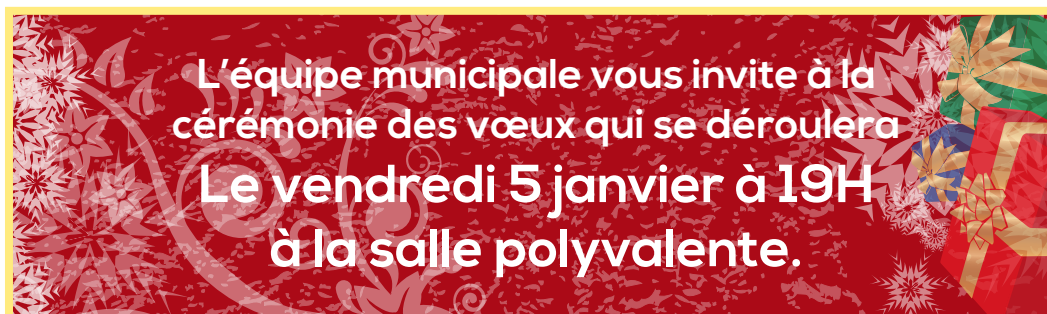
cette année et sera complétée par de nouvelles interventions en 2024 ;

- les conclusions de l'audit énergétique conduit dans nos bâtiments permettront d'intervenir efficacement et donc de réaliser de nouvelles économies. Une réflexion identique, pour optimiser notre éclairage public est en cours ;
- nous développons aussi notre PCS, Plan Communal de Sauvegarde, pour préparer notre collectivité à faire face à d'éventuels aléas (orages violents, tempête, feu de forêt...) ;
- nous avançons également sur l'étude globale de sécurisation et requalification de la traversée du bourg de Chavannes.

Dans un esprit de responsabilité et de dialogue avec les habitants, nous avançons dans les projets que nous avons définis lors de notre projet de mandat.

Je remercie mes collègues élus mais aussi les agents municipaux pour leur travail important qui est mené au service des habitants de Nivigne et Suran.

Meilleurs vœux de santé et de bonheur au nom de toute l'équipe municipale pour 2024.



Du changement parmi notre personnel communal

Des départs

Après une longue carrière professionnelle au sein de notre collectivité, Dominique Yvonnet fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2023.



Carrière qui a commencé le 30 août 1991 par un contrat modeste pour la commune, mais en complément d'un contrat de cantinière porté par l'association de la cantine.

La commune ouvre sa classe "maternelle", 3^e classe. Au fil du temps, au fil des augmentations d'effectifs scolaires, mais aussi avec la création de nouveaux services périscolaires (création de la garderie en 2002 d'abord le matin, puis le soir plus tard), le poste de Dominique s'étoffe avec une titularisation en 1997, et un temps complet en 2004.

À cette date, l'association de la cantine sollicite la municipalité pour prendre en charge le personnel de la cantine avec un conventionnement de mise à disposition.

En 2008, avec l'ouverture de la 5^e classe, les effectifs de notre école s'élèvent à 126 élèves et jusqu'à 100 repas sont servis chaque jour. Avec le renfort de Caroline Chalon, les repas sont préparés et cuisinés sur place.

Le restaurant scolaire a largement contribué à cette éducation au goût, enviée par de nombreuses communes voisines... et Dominique, par sa passion de la qualité, son professionnalisme, sa rigueur a largement contribué à cette réussite.

Son autorité naturelle et sa bienveillance étaient très appréciées des enfants dont elle avait la charge. Sa gentillesse, sa discrétion, son humour étaient très estimés de ses collègues, des enseignants et des élus.

Après 33 années de service, nous souhaitons à Dominique un repos bien mérité et de profiter à fond de cette nouvelle période de sa vie.

Caroline Chalon nous a fait part de son souhait de se mettre en disponibilité pour convenance personnelle. Cette disposition permet à un fonctionnaire territorial de se placer hors de son administration ou service d'origine, et il peut exercer une activité professionnelle dans le secteur privé en respectant certaines règles. La durée de cette disponibilité ne peut excéder cinq années, éventuellement renouvelable une fois (également sous certaines conditions). L'agent peut être réintégré à sa demande dans le service, mais pas forcément au même poste.

Ces évolutions conduisent à modifier une organisation bien rodée, et à trouver les adaptations nécessaires à travers de nouveaux plannings.

Cette longue réflexion a été conduite dans la concertation et l'écoute mutuelle, en prenant en compte les souhaits des agents et les impératifs des services.

Des arrivées

Laury Bonjean, habitante de Chavannes et aussi maman d'élèves, a rejoint notre équipe d'agents sur un contrat de 20 heures hebdomadaires en CDD (état des lieux et entretien des salles, surveillance de la cour d'école pendant le temps méridien...).

La préparation des repas est confiée par l'association de la Cantine Scolaire à une entreprise extérieure qui se charge de la gestion du personnel (cantinière).

Concernant les services techniques :

Franck Maire a été recruté dès le début de l'année 2023 sur un CDD qui prend fin au 31 décembre. Son contrat sera reconduit au 1^{er} janvier.

Cette année, Christiane Ballin, qui réside au nouveau quartier du Moulin, a été recrutée en tant que régisseuse de notre camping municipal du 15 mai au 30 septembre 2023 sur un emploi saisonnier de 12 heures hebdomadaires.

Composition de notre équipe d'agents



Secrétariat mairie

Catherine Moreau-Grisard (à gauche)
Nadine Jenoudet (à droite)



Agent de service (école et cantine)

Florence Evieux



ATSEM (agent technique spécialisé des Ecoles Maternelles) et garderie

Josyane Monney



Agents techniques (entretien voirie, espaces verts, bâtiments...)

Michel Chalon (à gauche)
Franck Maire (à droite)



Agent technique (entretien salles et surveillance cour école)

Laury Bonjean



Agent saisonnier camping 2023

Christiane Ballin

Bernard Prin

Informations communales

Budget 2023

Au terme de la réalisation de projets structurants en ce début de mandature (rénovation de la salle multi-activités de Germagnat, aménagement du Pôle Santé du Suran), une pause est marquée dans nos investissements et un temps nécessaire de préparation des futurs projets est en réflexion.

Notre budget 2023 est le reflet de cette volonté.

Mais comment est construit le budget d'une commune ? Il est composé :

- D'un budget de fonctionnement :

Ce sont les dépenses du quotidien, les charges générales (eau, électricité, combustibles entretien des bâtiments, des voiries), les charges de personnel et les charges financières (intérêts d'emprunts).

Les recettes sont les impôts et taxes, les dotations et participations de l'Etat, de Grand Bourg Agglo et autres collectivités, les produits des services de la commune

(locations de salle et locaux communaux, garderie, recettes du camping, locations appartements).

- D'un budget d'investissement :

Les recettes proviennent du solde de la section de fonctionnement (virement à l'investissement des recettes dégagées entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement) auxquelles s'ajoutent la TVA récupérée sur les investissements de l'année précédente, des subventions obtenues sur des projets réalisés, la taxe d'aménagement...

Les recettes peuvent être complétées par un emprunt.

Les dépenses d'investissement s'inscrivent dans la durée : achats d'engins, réhabilitation de bâtiment, aménagement des espaces publics...

Budget primitif 2023 (prévisionnel 2023)

Fonctionnement – Recettes

- Résultat reporté.....	292 398 €
- Produits des services	64 372 €
- Impôts et taxes	125 886 €
- Fiscalité locale (la commune a maintenu à l'identique le taux des taxes)	262 400 €
- Dotations et participations	112 100 €
- Autres produits (revenus des immeubles)	50 000 €
Total.....	907 156 €

Fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général	266 400 €
Charges de personnel.....	305 000 €
Opération d'ordre	3700 €
Autres charges de gestion (subventions associations, CCAS, indemnités élus...)	95 900 €
Charges financières	11 000 €
Virement à la section d'investissement.....	225 156 €
Total.....	907 156 €

Taux d'imposition inchangés pour la taxe foncière et la taxe foncière non bâti.

La construction d'un budget primitif prévisionnel est réalisée avec prudence sur les recettes attendues (plutôt en deçà) et les dépenses projetées sont augmentées légèrement pour disposer d'une marge de sécurité.

Investissement – Recettes (y compris le reste à réaliser sur année précédente)

- Solde d'exécution	121 299 €
- Virement de la section de fonctionnement.....	225 156 €
- Opération d'ordre	3 700 €
- Dotations, fonds divers et réserve.....	102 982 €
(FCTVA, excédent de fonctionnement capitalisé (1068), Taxe d'aménagement)	
- Caution.....	1 000 €
- Attribution compensation voirie	171 762 €
- Subventions : Maison de santé	169 753 €
Matériel informatique école	7 400 €
Archivage	3 149 €
Total.....	806 202 €

Investissement – Dépenses

- Remboursement d'emprunt (capital).....	75 710 €
- Remboursement EPF (portage foncier).....	12 031 €
(achat bâtiments de la Vicieux + parcelle entrée Chavannes)	
- Pôle Santé (solde) (126 240€ acquittés sur 2022) (voir détails page 19)	223 750 €
- Bois communaux (travaux chemin d'accès)	10 000 €
(aménagement chemin d'accès pour coupe épicéas Nivigne)	
- Archivage mairie	7 000 €
- Travaux voirie	120 000 €
Dont : garde-corps Pont Chavuiissiat le Grand : 40 000 €	
travaux GBA (solde Chavannes) : 70 000 €	
radar pédagogique fixe pour la traversée Dhuys : 10 000 €	
- Raccordement atelier au réseau d'adduction d'eau potable	10 000 €
- Audit énergétique.....	5 000 €
- Aire de jeux petite enfance + rénovation City	31 000 €
- Réserves disponibles pour projets futurs.....	231 711 €
- Toiture ARCMA.....	70 000 €
- Equipement audiovisuel salle conseil municipal	10 000 €
Total.....	806 202 €

De même que pour la section de fonctionnement, seules les recettes certaines sont inscrites. Les subventions sollicitées par exemple mais pas encore notifiées ne sont pas comptabilisées.

Pour anticiper le financement de projets en construction, une réserve financière est constituée. L'encours de notre dette fin 2023 s'élève à 374 000 €. Cette dette comprend l'encours dû auprès de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (portage foncier des bâtiments de la Vicieux et parcelle en face des commerces) qui s'élève à 106 418 €.

Soit une capacité de désendettement de 3,6 années (temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en utilisant toute l'épargne disponible).

Pour ce ratio, au-delà de 10 années, l'endettement de la commune est à surveiller.

Informations communales

Culture / Patrimoine / PÉRISCOLAIRE

Le groupe Culture, Patrimoine et Périscolaire a pour but de proposer des sorties et de nouvelles activités aux habitants de la commune.

Que s'est-il passé en 2023 ?

Et si on sortait ensemble : 5 sorties en covoiturage au théâtre de Bourg en Bresse avec 10 personnes en moyenne pour chaque date.

Contes en famille : 3 dates, 50 personnes en moyenne.

Concert Gospel : 13 mai dans l'église de Chavannes, 140 personnes.

Médiathèque : 4 animations pour enfants, 2 concours de dessin, la fête du Court Métrage, la quinzaine du don, l'exposition du Photo club Suranais, 2 campagnes d'achats avec présentation des nouveautés.

Présentation du livre "Le Revermont dans la résistance" : samedi 10 juin, rencontre avec les auteurs à la médiathèque.

Journée du patrimoine : samedi 16 septembre, "L'eau en pays karstique", randonnée et conférence avec l'AGEK (Association de Gestion des Espaces Karstiques), environ 40 personnes sur la journée.

Festival Arts aux jardins : stage mouvement corporel les 24 et 25 juillet, 2 concerts folk/pop le 25 juillet à la salle polyvalente.

Festival des Colporteurs le 26 août, journée de clôture du festival : animations, village en'bullant, plusieurs concerts et spectacles sur toute la journée.

Nous remercions toutes les personnes qui s'impliquent dans les différents groupes de travail de la commission, les associations qui participent à l'organisation de certaines dates, tous les acteurs du territoire qui nous font confiance et proposent des actions sur notre commune et bien sûr le public de plus en plus nombreux à chaque rendez-vous.

Vous souhaitez participer avec nous pour proposer des idées de sorties, pour devenir bibliothécaire volontaire à la médiathèque, pour intégrer une de nos équipes dynamiques ?

Contactez-nous :

mediatheque@nivigne-et-suran.fr

culture@nivigne-et-suran.fr

Et en 2024 ?

- Travail de mémoire sur le Maquis de Nivigne.
- Sorties partagées : vous avez prévu une sortie et il vous reste une place dans la voiture ? Vous aimeriez faire une sortie mais vous n'avez pas envie d'y aller seul(e) ? Venez partager vos envies de sortie culturelle, sportive, familiale... sur le panneau dédié à la médiathèque.
- Et toujours : Et si on sortait ensemble, Contes en famille, animations et expositions à la médiathèque...

Retrouvez le programme sur le site de la commune, sur la page Facebook de la médiathèque ou sur place.

PÉRISCOLAIRE

La commission périscolaire met un point d'honneur à faire découvrir diverses activités pendant les Temps d'Activités Périscolaires.

Pour cette nouvelle année scolaire, les 25 enfants inscrits pourront découvrir :

- La pratique du yoga conduite par Sandrine Chaigne, professeure de yoga. Cette activité permettra aux enfants de bouger leur corps et prendre soin de celui-ci grâce aux mouvements ; d'améliorer leurs capacités respiratoires ; de diminuer le stress en créant un moment de douceur ; de relâcher leurs émotions.
- Le dessin enseigné par Gaëlle Poupon, pour devenir des graines d'artistes, travailler sur les couleurs, la perspective et ainsi stimuler le cerveau (son côté artiste) et améliorer ses capacités motrices.
- L'atelier d'activité manuelle proposé par Christelle Lagarde afin de développer la créativité et le sens artistique ; de prendre confiance en soi.

**Céline Helleringer
Virginie Meuzy**

Transfert de nos archives communales



Le code général des collectivités territoriales fait obligation aux communes de consacrer des moyens et des locaux à leurs archives et notamment d'en faire le récolement (opération de contrôle) à chaque renouvellement de la municipalité.

Depuis la création de notre nouvelle commune au 1er janvier 2017, chacune des communes historiques de Germagnat et Chavannes conservaient leurs archives dans des locaux distincts, faute d'espace adapté.

Le cabinet infirmier a libéré les locaux de l'ancienne poste pour rejoindre le pôle santé. La municipalité s'est saisie de la disponibilité de ce local pour installer et rassembler les archives des deux communes historiques et bien entendu de la nouvelle commune de Nivigne et Suran. Ce local est parfaitement adapté de par sa taille et par sa salubrité (température, humidité).

Nous avons profité de cette opération conséquente de déménagement pour trier, ranger et classer de nombreux documents.

En complément, le conseil municipal a délibéré pour solliciter, auprès de notre centre de gestion départemental, les services d'une archiviste professionnelle.

Pour un montant de 6250€, les archives de Germagnat et de Chavannes sont traitées selon la réglementation en cours.

Pour cette opération, une aide du conseil départemental d'un montant de 3149€ est obtenue,

représentant environ 45% de la dépense.

Les archives des communes, après avoir été d'abord un instrument d'administration communale, acquièrent ensuite un statut de source de l'Histoire. À ce titre, elles viennent compléter les archives départementales et font pleinement partie de notre patrimoine culturel.

De nombreux documents, comme les délibérations, les registres paroissiaux, les dossiers sur les affaires militaires et scolaires, sur l'assistance, les données sur la vie religieuse... retracent toute la vie de la commune et n'existent que dans les archives communales ; ce sont donc des documents historiques uniques et irremplaçables.

Les archives de la commune de Chavannes ont malheureusement brûlé le 12 juillet 1944, dans l'incendie de la mairie provoqué par les Allemands. Les archives de Chavannes commencent en 1945. Le fonds de la commune de Chavannes sur Suran a été traité en 2009 et méritait d'être repris intégralement jusqu'en 2017.

Les archives préservées de la commune de Germagnat recèlent des documents très intéressants. Ce fonds a été trié et rangé par des bénévoles et le personnel avant la fermeture de la mairie.

Parmi les pièces conservées, nous trouvons des témoignages remarquables de notre histoire.

Bernard Prin

Audit énergétique des bâtiments communaux (mairie, école, cantine, médiathèque)

Le décret "tertiaire" du 04/05/2022 du code de la construction et de l'habitation, oblige les propriétaires de bâtiments de plus de 1 000 m² hébergeant une activité tertiaire, à réaliser un audit énergétique pour étudier les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de réduction de consommation d'énergie de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050.

La Commune de Nivigne et Suran, sur décision du Conseil Municipal, a fait réaliser cet audit sur le bâtiment "mairie" regroupant les locaux de la mairie, de l'école, de la cantine et de la médiathèque (1393 m²).

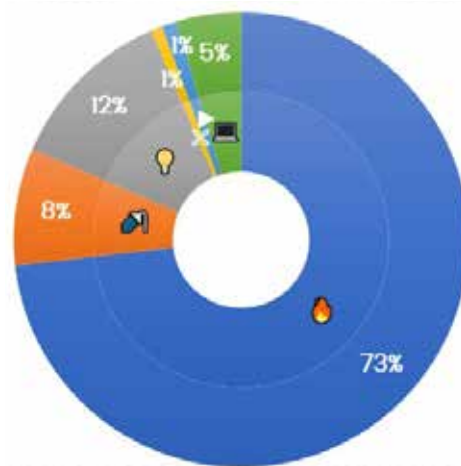
Il est précisé que les locaux du pôle santé et des appartements du dernier étage ne sont pas concernés.

Grand Bourg Agglomération, en partenariat avec le SIEA (syndicat d'électricité), et dans le cadre du service aux communes, a pris en charge la gestion administrative et financière de cette opération. Le coût de cet audit est de 2 950 € HT financés à hauteur 50 % par les pouvoirs publics.

Cet audit a été réalisé le 26 juillet 2023 par la société Efficiencies de Lyon, retenue après un appel d'offres auprès de 5 cabinets spécialisés, et les résultats ont été présentés au Conseil Municipal en date du 6 septembre 2023.

En voici un résumé :

Répartition des consommations actuelles



Légende :

- 🔥 : Chauffage 73 %
- 🚿 : Eau chaude sanitaire 8%
- 💡 : Eclairage 12%
- 🌀 : Ventilation 1%
- ▶ : Auxiliaire 1%
- 💻 : Autres usages 5%

Plan d'actions 2050 du site

- Mise en place de système de régulation
- Abaissement des températures de consigne
- Mise en place des électrovannes du plancher chauffant
- Mise en place de robinets thermostatiques
- Mise en place d'éclairage LED

Consommations initiales Décret Tertiaire (KwEF/AN)	Objectifs 2050 kWh/an	Actions à mettre en œuvre	Temps de retour sur investissements
159 637	97 587		6 ANS

Coût estimatif des travaux : 51 000 €

Ces travaux initiaux sont à réaliser dans l'année 2024, et le montant annoncé sera porté au budget.

Il a été également fortement recommandé de changer la chaudière actuellement au fuel par une installation moins énergivore et donc plus soucieuse de l'environnement.

Une étude technique complète concernant le regroupement du chauffage des bâtiments "mairie" et "ancienne poste" est à réaliser.

À cet effet, un appel d'offres auprès d'entreprises spécialisées et accompagné par une maîtrise d'œuvre sera à mettre en place.

Jean-Michel Cochet

Plan Communal de Sauvegarde

Le **plan communal de sauvegarde (PCS)** est un outil réglementaire en France, élaboré à l'échelle communale sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Le PCS se base sur le recensement des vulnérabilités, des risques et des moyens disponibles sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) fait partie du PCS et vise à informer la population sur les risques qu'elle encourt. L'élaboration d'un PCS n'est pas un aboutissement, mais la naissance d'une organisation qui doit évoluer avec la commune et les changements qu'elle vivra. Le maire a donc pour responsabilité de maintenir l'opérationnalité du PCS de sa commune.



Les événements concernés :

- **Risques naturels et climatiques** (inondations, laves torrentielles, mouvements de terrain, feux de forêts, séismes, canicules, tempêtes, orages, cyclones, tornades, verglas, etc.)
- **Risques technologiques** (industrie, rupture de barrage, accident nucléaire, accident de transport de matières dangereuses, etc.)
- **Risques sanitaires** (pandémies, épizooties, pollutions etc.)

Les rubriques contenues dans le document :

- ALERTE

Identification des risques sur la commune : liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune, identification des vulnérabilités/enjeux.

- POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Organisation de la réponse communale : modalités d'activation du PCS ; organisation du dispositif communal (le maire, Directeur des opérations de secours, coordination des moyens et des actions, équipes "terrain") ; répartition des tâches de l'équipe municipale ; organisation de l'alerte ; soutien des populations.

- CELLULES DE CRISE

Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés : moyens humains, moyens matériels.

Pour la commune de Nivigne et Suran, un groupe de travail a été mis en place pour réaliser ce document obligatoire.

Il s'est réuni plusieurs fois et un projet très avancé est en cours de finalisation et sera prochainement présenté aux services de la Préfecture pour validation.

Des exercices réguliers seront également à mettre en œuvre pour tester l'efficacité du dispositif.

Enfin, des élus et habitants seront sollicités pour mettre en place une réserve communale de sécurité civile dans chaque hameau.

Protection et soutien de la population

Jean-Michel Cochet

Restriction d'eau et fontaines

La multiplication des périodes de sécheresse s'accélère avec son lot de restrictions sur l'approvisionnement en eau.

Le territoire de Germagnat dispose de huit fontaines alimentées par des sources et donc un réseau d'eau non surveillé.

Depuis presque 150 années, ces fontaines coulent abondamment et presque sans interruption malgré un débit d'étiage limité.

L'arrêté préfectoral fixant le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période de sécheresse dans l'Ain définit les règles de restriction temporaire des usages de l'eau.

Les fontaines fonctionnant en circuit fermé ne sont pas concernées par cet arrêté.

Par contre, pour les fontaines publiques et privées d'ornement en circuit ouvert, l'alimentation est

interdite pendant les périodes de restriction (alerte, alerte renforcée, ou crise). Cette restriction qui consiste à fermer l'alimentation des fontaines de Lasserat et de Germagnat risque de provoquer des détériorations préjudiciables à un réseau ancien et déjà très fragile.

Par dérogation, nos fontaines ne sont pas fermées mais l'application de l'arrêté s'applique aux usages c'est-à-dire aux prélèvements d'eau par les habitants (arrosage, lavage...) même si la majorité de l'eau retourne au milieu naturel ! Seuls les prélèvements pour l'abreuvement des animaux sont autorisés.

Le respect de ces interdictions est soumis à la surveillance des élus et des agents de l'Office Français de la Biodiversité.

Bernard Prin

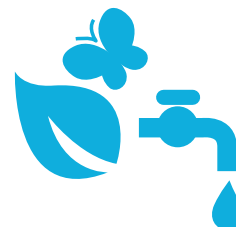
BRÈVE

Syndicat des eaux

Les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable sur la traversée du bourg de Chavannes, initialement programmés cet automne 2023, sont reportés au printemps 2024.

La réalisation de ces travaux est nécessaire avant d'envisager la rénovation de nos trottoirs ou autres aménagements.

Avec ce chantier sera traitée l'adduction d'eau pour nos locaux techniques.



Camping Municipal

Pour cette nouvelle saison, peu de candidatures pour le poste de régisseur. Christiane Ballin, 66 ans, a pris les rênes de notre camping du 15 mai au 30 septembre et également celles du camping de Simandre pour la période estivale.

Cette année, nous constatons une belle fréquentation sur notre site, des multitudes de nationalités, le camp enfants...

Pour la période d'ouverture nous avons enregistré 1598 nuitées ; 676 personnes ont foulé les emplacements.

Le questionnaire de satisfaction montre que nos clients sont généralement satisfaits de la propreté des locaux, de l'entretien des espaces verts, du calme, de la proximité des commerces... Une forte demande concernant l'accès au wifi sur le site revient régulièrement.

Je tiens à remercier Christiane pour son professionnalisme, sa disponibilité et sa rigueur dans son travail, ainsi que Michel Chalon et Franck Maire pour l'entretien des espaces verts et les différents petits travaux réalisés au cours de la saison.

Nadine Pollet

Étude urbaine Centre bourg Chavannes

Dès 2022, notre commune répond à un appel à projet de GBA (Grand Bourg Agglomération) afin de disposer d'un accompagnement pour réfléchir à l'aménagement du bourg de Chavannes. Après consultation, un bureau d'études est affecté pour guider notre réflexion en début d'année 2023.

Depuis de nombreuses années, le sujet de la sécurisation de la traversée de Chavannes, de la rénovation des trottoirs de la grande rue constitue une demande forte des riverains.

L'aménagement de trois plateaux surélevés en 2010 apporte une réponse partielle.

Avant d'initier d'autres travaux importants, voire de modernisation, la commune doit auparavant remplacer et remettre à neuf les réseaux d'assainissement d'eau potable et également les réseaux secs (fibre). Ce programme d'assainissement a été réalisé pendant la mandature 2014 à 2020. Le remplacement de la conduite d'eau de la rue de Franche Comté doit intervenir au printemps 2024.

Un groupe de travail est constitué pour traiter ce sujet.

À ce jour, plusieurs réunions se sont tenues pour s'entendre d'abord sur un diagnostic et sur des scénarios possibles.

Le diagnostic de départ décrit :

- une traversée de village linéaire et peu accueillante,
- l'absence de marqueurs et d'espaces publics structurants,
- un espace public très minéralisé,

- prégnance de la voiture et des stationnements aux premiers plans,
- manque de liaisons et de signalétique au travers du village.

Autour du diagnostic général, trois secteurs ont bien été identifiés :

- une première séquence de l'entrée sud jusqu'au croisement de la mairie : secteur commerces à revitaliser en priorité et à sécuriser ;
- une seconde séquence école-mairie-entrée nord avec la nécessité de requalifier l'espace public central et sécuriser les cheminements ;
- enfin, un secteur salle polyvalente-camping-aire de jeux : secteur à rationaliser et à organiser.

Notre ambition est de concrétiser ce chantier pendant l'année 2024, de rechercher des co-financements, de retenir un maître d'œuvre et de lancer les marchés publics pour ouvrir une première tranche de travaux en 2025.

Pendant ce processus d'élaboration et dès que nous aurons une vision plus précise de ce projet autant sur sa partie technique que financière, une réunion publique sera organisée.

Ce temps d'informations, d'échanges et de concertation est important et se déroulera pendant l'année prochaine.

Bernard Prin

BRÈVE

Fibre optique

C'est l'arlésienne du syndicat d'électricité. La couverture de la fibre sur le département de l'Ain était initialement promise de 2015 à 2020.

Chavannes sur Suran historique fait partie des derniers territoires à ne pas être équipés. Avec des reports de promesses !

La dernière = printemps 2024 !

BRÈVE

Antenne relais

L'installation d'une antenne relais de télécommunication couvrant la zone Montmerle-Le Clapay est prévue à l'est du hameau de la Pérouse en limite avec la commune de Val Revermont. Cette installation s'inscrit dans le cadre du projet gouvernemental New Deal. (Déclaration préalable déposée par Bouygues Telecom cet automne).

Informations communales

Nouvelle collecte des déchets

**Ne vous déplacez plus,
la collecte des déchets se fait à domicile à partir de mars.**

Elle sera organisée pour les ordures ménagères, les emballages, papiers et cartonnettes. C'est un service supplémentaire que proposera Grand Bourg Agglomération puisqu'il n'y aura plus besoin d'aller aux points d'apport volontaire (PAV) pour ces déchets. Les PAV resteront pour le verre seulement.

L'Agglomération fournit gratuitement deux bacs à chaque foyer : un à **couvercle gris pour les ordures ménagères** et un autre à **couvercle jaune pour le tri sélectif**. La distribution a lieu à domicile jusqu'en mars 2024.

**Si d'ici là, vous n'avez pas reçu votre bac,
contactez Grand Bourg Agglomération au 0 800 86 10 96**

Les usagers pourront déposer leurs déchets **directement devant leur domicile**, sauf exceptions : dans les rues trop étroites, où le camion ne peut pas approcher, les bacs seront à emmener plus loin.

Quand aura lieu cette nouvelle collecte à la maison ?

Les camions ramasseront :

- une semaine :
les ordures ménagères,
- la semaine suivante :
les déchets recyclables.

Les calendriers seront disponibles avant le 1^{er} mars sur grandbourg.fr.



© Grand Bourg Agglomération

Renseignements :
Direction Gestion des déchets
0 800 86 10 96
infodechets@grandbourg.fr

**GRAND
BOURG**
AGGLOMÉRATION

La commune rappelle que pour des raisons d'hygiène, et afin de préserver la qualité de notre cadre de vie, les **containers individuels ne doivent être déposés que la veille au soir de la collecte** en bord de chaussée, et **doivent être rentrés dès le soir après la collecte**. Nous constatons trop souvent la présence de containers en bord de chaussée, qui restent à demeure.

Pendant une période de transition, les containers d'emballages et papiers seront encore présents dans les points d'apports volontaires (PAV) ; ne resteront ensuite que les containers à verre.

La commune pourra envisager à ce moment-là de modifier leur emplacement.

Compostage

Conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets (déchets verts et alimentaires) sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers à compter du 1^{er} janvier 2024.

Grand Bourg Agglomération propose 2 types de composteurs, plastique ou bois, au prix de 25 euros.

Lors du retrait, une mini formation sera dispensée par les animateurs du site.

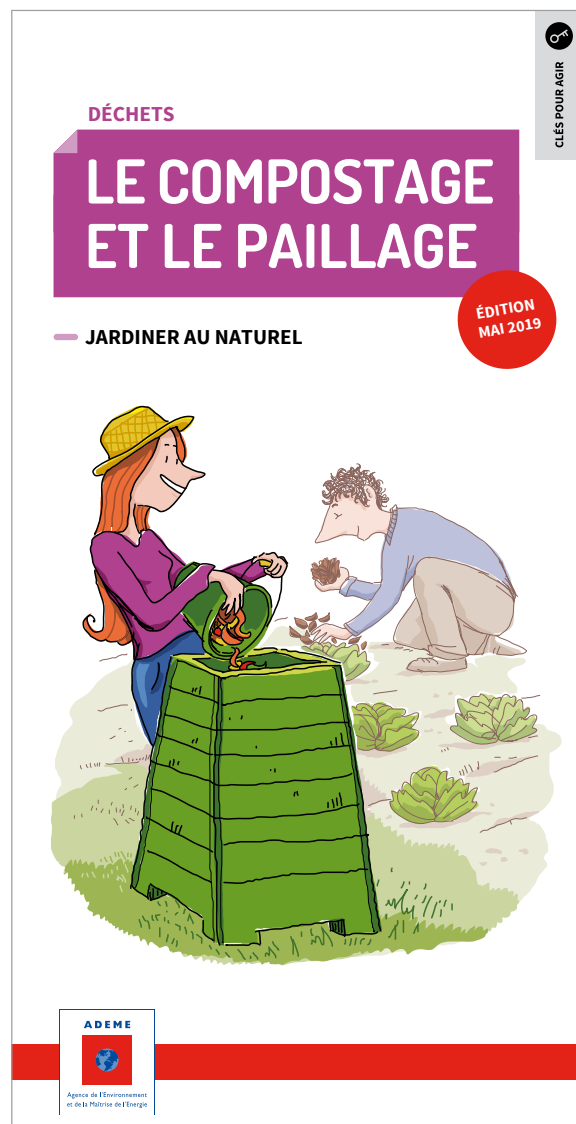
Les composteurs sont à retirer :

- Centre technique, impasse des Bois de Tharlet (chemin de Belfin), zone de la Cambuse, 01440 Viriat, du lundi au vendredi à 11h et à 16h.
Téléphone 04 74 50 69 53.
- Centre technique, 599 route d'Etrez, 01340 Malafretaz, **sur RDV pris au préalable au 04 74 30 85 60.**
- Antenne de Saint Trivier de Courtes, 58 route de Chalon, 01560 Saint-Trivier-de-Courtes, **sur RDV pris au préalable au 04 74 30 77 41.**

Venir avec un justificatif de domicile PAPIER. Le paiement se fera auprès de la Trésorerie Municipale de Bourg-en-Bresse après réception de la facture.

Source et renseignements :

<https://www.grandbourg.fr/28-compostage.htm>



BRÈVE

Ne jetez pas vos bulletins municipaux !

Malgré l'avènement du numérique, l'ère de la version imprimée du bulletin municipal n'est pas pour autant terminée.

Que faire de vos bulletins municipaux après leur lecture ?

Plusieurs options vous sont possibles : les conserver chez vous en collection, les jeter dans le bac approprié du tri sélectif...

Ou mieux : les rapporter en mairie !

En effet, en plus du caractère éco-citoyen qu'il n'est plus utile de rappeler, ce geste permettra de les archiver, les offrir aux nouveaux arrivants, tout en permettant de limiter la quantité de tirages chaque année.

Il vous suffit de les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, à l'occasion d'une balade, d'un déplacement à l'école, ou au pôle santé : un geste sans effort, dans l'intérêt de tous !

Transition écologique

La sécheresse de 2022 et les épisodes de forte chaleur et de canicule en 2023 marquent nos esprits, comme elles ont impacté nos rivières, nos ressources en eau, et aussi les activités de notre territoire.

Ces changements nous concernent et nous rappellent l'urgence à nous engager individuellement et collectivement et à agir pour atténuer ces impacts. Nos inquiétudes concernent indifféremment :

- la ressource en eau potable et nos cours d'eau,
- la fragilisation de nos forêts,
- la disparition d'espèces et la perte de biodiversité,

- en même temps que l'explosion de parasites ou espèces indésirables (scolyte, pyrale, moustiques...),
- les modes de production agricoles ancestraux qui sont remis en cause (dégradation des prairies...),
- l'explosion du coût des énergies fossiles et la nécessité d'accélérer une transition énergétique vers des énergies renouvelables,
- les questions liées à la mobilité dans nos zones rurales,
- le traitement des déchets,
- la qualité de l'air,
- notre alimentation.

Tous ces sujets, ces enjeux de taille, inquiètent, et nous obligent à réfléchir, interrogent sur l'aménagement de notre territoire et l'acceptabilité sociale à ces adaptations. Ce défi, nous devons le relever ensemble !

Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants ont obligation de définir sur leur territoire un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Cet outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, permet aux collectivités de définir des objectifs et un programme d'actions. Grand Bourg Agglomération a adopté son PCAET le 28 mai 2023 à l'unanimité du conseil communautaire. Ce document est consultable sur le site internet de GBA et représente la feuille de route du territoire en matière de transition écologique. Ce plan affirme les trois ambitions de l'Agglo :

- développer l'adaptation et la préservation des ressources,
- développer la production renouvelable,
- accentuer la sobriété foncière et énergétique.

De son côté, le **SR3A** (syndicat Rivière Ain Aval et Affluents) lance une étude prospective d'adaptation au changement climatique.



Ain Aval 2050 : une étude prospective au service du territoire

Le 6^e rapport d'évaluation du GIEC paru le 20 mars dernier est sans équivoque sur l'évolution du climat futur. Depuis un an, notre territoire subit un déficit pluviométrique. La nappe de la plaine de l'Ain a atteint des niveaux bas historiques depuis 2007, et elle a été placée en état de vigilance sécheresse par arrêté préfectoral. La Dombes est restée en alerte et alerte renforcée depuis l'été dernier. Ces évolutions et leurs impacts sur les ressources naturelles font peser des inquiétudes sur la disponibilité de la ressource en eau,

les activités socioéconomiques et la biodiversité. Dans cette perspective, les territoires, de toutes échelles confondues, doivent anticiper les changements et se rendre plus résilient en matière de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Sur le bassin-versant Ain Aval, le syndicat a souhaité lancer sans attendre une étude prospective sur le devenir du territoire au vu du changement climatique, de la croissance démographique, des usages actuels

et futurs de l'eau et de l'état de la ressource en eau. Cette démarche ambitieuse a pour objectif d'envisager les impacts des changements globaux sur l'eau et les milieux aquatiques et de dégager les actions d'adaptation les plus pertinentes. Elle permettra de remettre en perspective les actions du Syndicat de

la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents et celles de la Commission Locale de l'Eau. Concrètement, l'étude aboutira à un plan d'actions qui alimentera non seulement les nouveaux projets issus du domaine de compétences du SR3A.

Source :

www.ain-aval.fr/produire-de-la-connaissance/ain-aval-2050-une-etude-prospective-au-service-du-territoire/

Au niveau de la commune ?

La loi d'accélération des énergies renouvelables promulguée le 10 mars 2023 place les municipalités en première ligne. Dans le cadre de cette loi, les communes ont à définir, d'ici à fin décembre 2023, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergies renouvelables, par filière de production, en tenant compte des potentiels de chaque territoire communal.

Ce dispositif est destiné à favoriser l'implantation d'installations terrestres de production d'électricité. Cette loi vise à faciliter le processus et à lancer la planification territoriale en associant les communes. Ce sont en effet elles qui ont l'initiative de proposer ces zones présentant un potentiel en s'appuyant sur les informations fournies par l'Etat.

Après concertation avec les habitants, délibération du conseil municipal, ces zonages seront transmis via la Préfecture à des comités régionaux de l'énergie qui vérifieront leur cohérence.

Pour les élus, c'est le moyen d'identifier des secteurs qui soient à la fois attractifs pour les développeurs et **acceptables pour les habitants**.

Enfin, la loi prévoit qu'une commune ne pourra définir une zone d'exclusion que si elle a identifié une zone d'accélération.

Les services de l'Etat (DDT et Préfecture) nous ont présenté cette loi et ses échéances le 12 septembre 2023 ; donc dans des délais très contraints et avec encore beaucoup de zones d'ombre sur les exigences réglementaires.

Mais comment appréhender ce sujet ?

- Les énergies renouvelables sont-elles une chance pour notre territoire ?

- Comment évaluer le niveau d'acceptabilité ? Nous avons fait l'expérience ce printemps d'une présentation en conseil municipal, à titre d'informations, du sujet de production d'énergie éolienne par une société de développement. À notre surprise, la seule évocation de ce sujet a libéré de grandes crispations.

- Sur notre territoire, il semble que le développement d'énergie photovoltaïque en toiture soit envisageable. Un parc photovoltaïque au sol peut être possible sur une zone non agricole et non naturelle. Reste à creuser la ressource en bois énergie dont dispose la commune.



Bernard Prin

Commission randonnée pédestre

Tout au long de l'année, les membres de la commission ont entretenu les chemins de la commune, seuls ou en groupe, suivant les disponibilités de chacun. Merci à eux pour leur investissement.

Cet été, les membres de la commission ont procédé au nettoyage du chemin "dit des castors" et renouvelé son balisage au départ du cimetière. Ils ont également remis en place un panneau pédagogique sur le chemin de Chavuissiat.

Petit rappel, une randonnée est proposée le premier samedi de chaque mois sur la commune et ouverte à tous ; les informations sont diffusées la semaine précédente sur la page Facebook de la commune, ainsi que sur l'application Panneau Pocket.

Corinne Bernigaud



Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Anticiper l'avenir et adapter nos villes et villages : Grand Bourg Agglomération révisé son Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Depuis l'automne 2023, les élus travaillent ensemble sur le nouveau Schéma de cohérence territoriale.

Ce document fixera les grandes orientations d'aménagement et de développement à l'horizon de 20 ans, et proposera des formes d'occupation du territoire plus économes en espace et en énergie. Le SCOT s'inscrit dans les politiques nationales et régionales et doit être traduit dans les Plans locaux d'urbanisme et les cartes communales. Ainsi, il constitue la pierre angulaire des politiques territoriales, et sa révision est nécessaire pour préparer l'avenir des villes et des villages.

En tant qu'habitants, vous aurez votre mot à dire. C'est

le but de la concertation qui sera lancée en 2024.

Le SCOT répond en effet aux enjeux actuels qui impactent nos cadres de vie : les canicules à répétition, la sécheresse qui perdure ou encore la crise énergétique. Ces tendances "globales" ont des effets très "locaux" sur lesquels il est possible d'agir.

Adapter les villes et villages aux changements en cours et à venir nécessite un ensemble d'actions sur l'agriculture, l'habitat, les déplacements, le développement économique, la biodiversité. Il s'agit d'aménager le territoire pour répondre aux besoins sociaux, économiques et aux contraintes environnementales. En suivant les obligations légales, cela implique de tendre vers une sobriété énergétique et foncière.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) assurera la cohérence de l'ensemble des actions à mettre en oeuvre dans ce domaine. Ainsi, il contribuera au maintien d'un cadre de vie de qualité et dans la durée.

Ouverture du Pôle Santé du Suran à Chavannes

Suite au départ, en juin 2021, du cabinet de kinésithérapeutes de notre commune, et avec la volonté de maintenir et développer les services à la personne pour nos concitoyens et les habitants des communes alentours, les élus de Nivigne et Suran ont décidé de faire rénover et mettre aux normes les locaux communaux situés au 1er étage du bâtiment de la Mairie, **1 rue des Orchidées à Chavannes/Suran**. Après 6 mois d'études et 7 mois de travaux, et avec l'appui financier de l'Etat, du Département de l'Ain et de Grand Bourg Agglomération, le Pôle Santé du Suran a ouvert ses portes le 3 avril dernier.

Joan Bergeret et **Yann Cadoux**, dont le cabinet infirmier a été transféré, **Thomas Fischer**, kinésithérapeute-ostéopathe, **Julien Ricoux**, podologue-pédicure, ainsi que le dernier arrivé **Luca Goujon**, kinésithérapeute, vous accueillent dans des locaux flambant neufs et adaptés.

Il reste un local équipé disponible destiné à accueillir un médecin. La commune ainsi que nos praticiens sont en recherche active.



**MERCI À NOS CO-FINANCEURS
SANS QUI CE PROJET N'AURAIT PAS PU ABOUTIR :**



Budget définitif travaux de rénovation Pôle Santé du Suran

DÉPENSES H.T.

Détail postes de dépenses	Montant €	%
Maîtrise d'œuvre (architecte)	29 775	10.90
Autres bureaux d'études	8 950	3.30
Travaux - Agencements	234 424	85.80

Total 273 149 100

RECETTES

Financement	Montant €	%
Autofinancement	86 574	31.70
Etat DETR - DSIL	85 575	31.30
Région AURA	0	
Conseil Général	51 000	18.70
Fonds de concours PET GBA	50 000	18.30
Total	273 149	100

Jean-Michel Cochet

BRÈVE

Haies et bosquets

Pour les agriculteurs, la réglementation impose de ne pas intervenir sur les haies du 16 mars au 15 août.

Pour les non-agriculteurs (particuliers, collectivités) il est recommandé d'intervenir entre le 1^{er} septembre et la fin du mois de février.

Pourquoi conserver et protéger les haies ?

Les haies et bosquets sont des associations végétales composées de différentes strates : arbres, arbustes, ronces, qui s'organisent de manière linéaire dans le cas de la haie, ou libre pour le bosquet.

Ces éléments pérennes du paysage constituent des milieux semi-naturels utilisés comme habitat et corridors par de nombreuses espèces.

Haies et bosquets assurent de multiples fonctions :

- environnementales (biodiversité, lutte contre l'érosion)
- agronomiques (brise-vent, protection troupeau...)
- sociales (paysage, patrimoine, santé...)
- de production (bois de chauffage)....

BRÈVE

Rassemblement citoyen pour la paix civile

Suite à l'appel de M. le Maire pour soutenir l'action de l'Association des Maires de France, habitants et élus se sont rassemblés le 3 juillet pour se mobiliser contre la recrudescence des violences urbaines, en soutien à tous ceux qui en sont victimes.



SLIS : Service Local d'Incendie et de Secours

L'année 2023 pour les sapeurs-pompiers du SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours) de Nivigne et Suran ne restera pas dans les annales, si ce n'est par le faible nombre d'interventions : 9 interventions au 31/10. Malgré un moral dans les "Rangers", nous avons continué à nous former mensuellement et certains d'entre nous sont partis en formation pour acquérir de nouvelles compétences. A cela s'ajoute l'incorporation d'une nouvelle recrue : Romane FAVIER, habitante de Dhuy, dont le dynamisme fait plaisir à voir. A peine incorporée, elle a déjà réussi un des modules de sa formation initiale, à savoir la formation de secours à personnes.

Nous devrions accueillir d'ici fin 2023 deux nouvelles jeunes recrues. Cela fait plaisir de voir des jeunes gens s'investir pour les autres et cela remet du dynamisme et du rajeunissement au sein de notre caserne.

Pour l'année 2024, nous devrions voir la mise en place d'un nouveau mode d'alerte choisi par le corps, permettant à chaque sapeur-pompier de se mettre en disponibilité pour une éventuelle intervention.

L'ensemble du SLIS de Nivigne et Suran vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2024.

Lieutenant David Bonnier



CCAS – Comité Consultatif d'Action Sociale

Les membres du CCAS ont été plus sollicités cette année pour soutenir des habitants en difficulté.

Le CCAS travaille en lien avec l'assistante sociale du secteur, une conseillère en Economie Sociale Familiale, ainsi que diverses associations intervenant sur notre commune afin d'apporter des solutions à tous.

"Toute personne dans une situation de détresse et qui n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins à le droit, de solliciter une aide d'urgence".

Le CCAS s'est mobilisé pour l'opération Noël solidaire, opération "boîtes à chaussures".

Le CCAS a mis également en place des permanences, le 1^{er} samedi du mois, n'hésitez pas à venir rencontrer les membres, venir chercher de l'information, pour toute demande de renseignements...

Registre des personnes vulnérables

La commission sociale a mis en place cette année un registre pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Si vous êtes âgés de 60 ans et plus, ou personne adulte handicapée, vous pouvez vous inscrire par le biais du formulaire joint au bulletin.

Ce registre permet de prendre contact avec vous, si vous avez besoin de soutien, lors des épisodes caniculaires ou autres.

Ce dispositif est gratuit, bienveillant, solidaire et CONFIDENTIEL.

Vous pouvez vous inscrire ou désinscrire lorsque vous le souhaitez.

Plus d'informations sur le site de la préfecture :

www.ain.gouv.fr



Le repas des aînés

Comme chaque année, nos aînés se sont retrouvés autour d'un succulent repas préparé par Jean-Louis Sonthonnax (l'auberge du Pont de Simandre) et servi par les bénévoles de l'action sociale.

Un agréable moment rythmé par l'accordéon de Nathalie Bernat et l'arrivée surprise des enfants de la commune, entrant dans la salle avec des fleurs à offrir à chaque dame présente. Un beau moment intergénérationnel !

Un grand MERCI à tous les participants.

Un grand merci aux bénévoles de l'action sociale pour leur engagement.

Merci à Nadine, Sophie, Cécile, Guillaume, Bernard ainsi qu'à David, Stéphane et Olivier pour le coup de main.

Merci pour le prêt de la déco à Karine, Christelle et Monique.

Merci aux enfants présents Léna, Ewan, Owen, Rémi, Ethan, Léane ! Belle année à tous, rendez-vous l'année prochaine !



Virginie Meuzy

Informations communales

Transports

Pensez au covoiturage

La commune a mis en place en 2022 une "framaliste". Il s'agit d'une liste d'envoi permettant à un groupe d'abonnés de recevoir automatiquement par mail l'ensemble des messages expédiés à la liste.

Ce système permet aux abonnés de proposer par mail un trajet en tant que conducteur ou passager, que ce soit un trajet domicile travail, pour des courses, loisirs et également pour des trajets scolaires.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous abonner à la liste de diffusion suivante :

<https://framalistes.org/sympa/subscribe/covoit.nivigne>



- Vous recevez un mail de confirmation.
- Une fois inscrit, vous pourrez faire part de vos demandes de covoiturage en envoyant un mail à l'adresse suivante covoit.nivigne@framalistes.org (en indiquant le jour, le trajet, le lieu de départ et l'horaire ainsi que les informations pour le retour) ; pensez à signer et à donner votre téléphone ou mail.
- Vous serez contacté directement par les personnes intéressées par votre trajet.



Grand Bourg Agglomération propose également une application "Rubis" :

<https://www.rubis.grandbourg.fr/covoiturage/>

L'appli Rubis intègre désormais les trajets "BlaBlaCar Daily" du territoire (application de covoiturage courte distance de BlaBlaCar).

Je télécharge l'application Rubis et je crée mon compte.

L'Agglomération incite au covoiturage avec une indemnité financière

Grand Bourg Agglomération développe l'offre de déplacements sur le territoire et pour tous.

Elle souhaite notamment encourager le covoiturage et met en place une incitation financière en lien avec l'application BlaBlaCar Daily.

Depuis décembre, l'Agglomération verse une somme aux conducteurs utilisateurs du service :

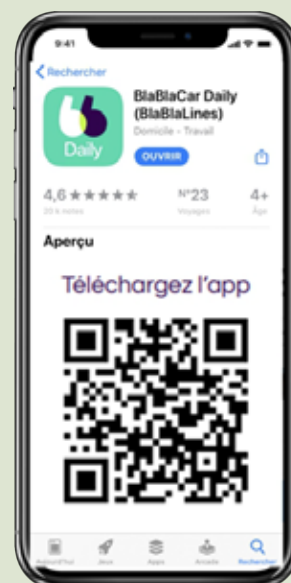
- de 3 à 15 km : 1,50 € par passager
- de 15 à 30 km : 1,50 € + 0,1 € par km au-delà du 15^e km par passager
- au-delà de 30 km : 3 € par passager dans la limite de 80 km.

L'indemnité est versée dans la limite d'un plafond mensuel de 100 €, d'un aller et retour par jour et 3 passagers quotidiens.

Comment être indemnisé quand on covoiture ?

Pour en bénéficier, les utilisateurs doivent télécharger BlaBlaCar Daily sur Apple Store ou Google Play Store. Ils renseignent leurs trajets et visualisent quels autres automobilistes sont sur ces mêmes parcours.

Ce service est complémentaire des lignes de covoiturage. L'appli est utilisable sur l'ensemble du territoire et à toutes les heures, y compris aux horaires professionnels atypiques (travail en équipe).



Grand Bourg Agglomération : transport à la demande

La commune de Nivigne et Suran dépend du secteur F.

Vous pouvez rejoindre l'un des 3 pôles d'attractivité suivants : Ceyzériat (mairie), Villereversure (mairie) ou Bourg-en-Bresse (carré Amiot) depuis les arrêts situés à Lasserat ou à Chavannes (près de l'abribus).

Pour tous renseignements :

Agence Grand Bourg Mobilités
2 rue du 19 mars 1962
01000 Bourg en Bresse
Téléphone 04 74 45 05 06
E mail : info@rubis.grandbourg.fr

Réservations

et informations complètes :

<https://www.rubis.grandbourg.fr/>



Des dépliants sont disponibles en mairie pour connaître les horaires.

La région vous transporte

La ligne A48 Saint Julien sur Suran/Bourg en Bresse est une ligne régulière du lundi au vendredi en période scolaire, avec des arrêts dans chaque hameau, ou en transport à la demande sur réservation en dehors de celle-ci.

Pour tous renseignements :

Allo la Région vous transporte
Téléphone 04 8000 7000

Réservations

et informations complètes :

<https://transportsdelain.fr/>



Des dépliants sont disponibles en mairie pour connaître les horaires.

Région Auvergne Rhône Alpes propose également une application "Mov'ici" :

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>



Corinne Bernigaud

Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

2022 : des indicateurs à la hausse

La saison 2022 a été une année **très tendue** en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, où **le nombre de nids découverts a explosé** (augmentation de **+93 %** par rapport à 2021).

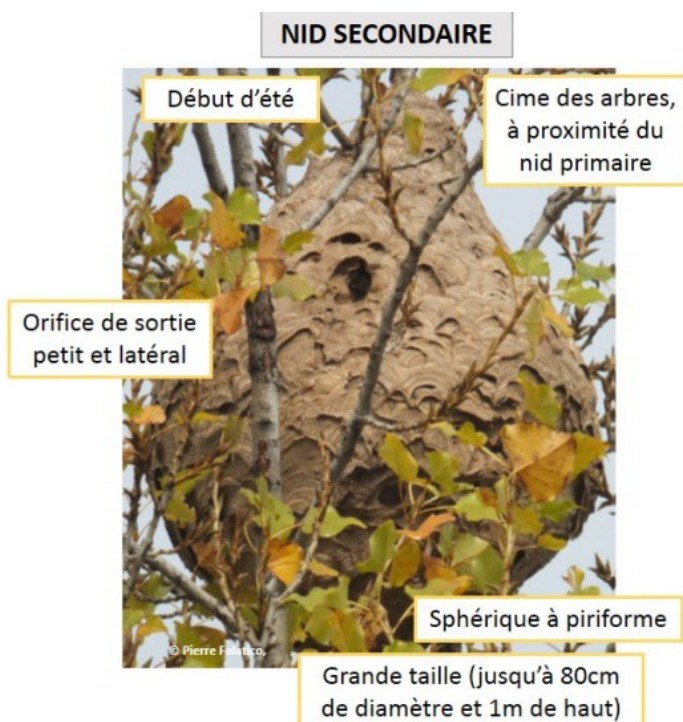
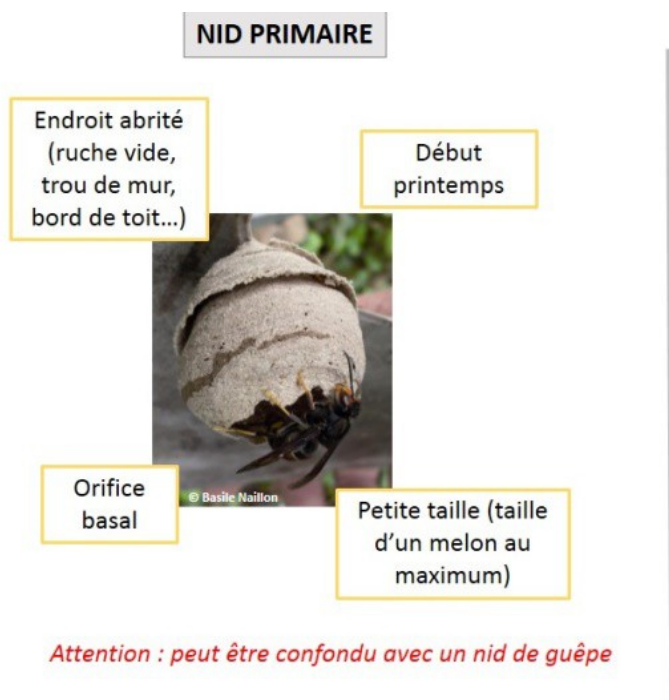
Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2022 nous incite à la plus grande vigilance pour 2023.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : **frelonsasiatiques.fr**

Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes



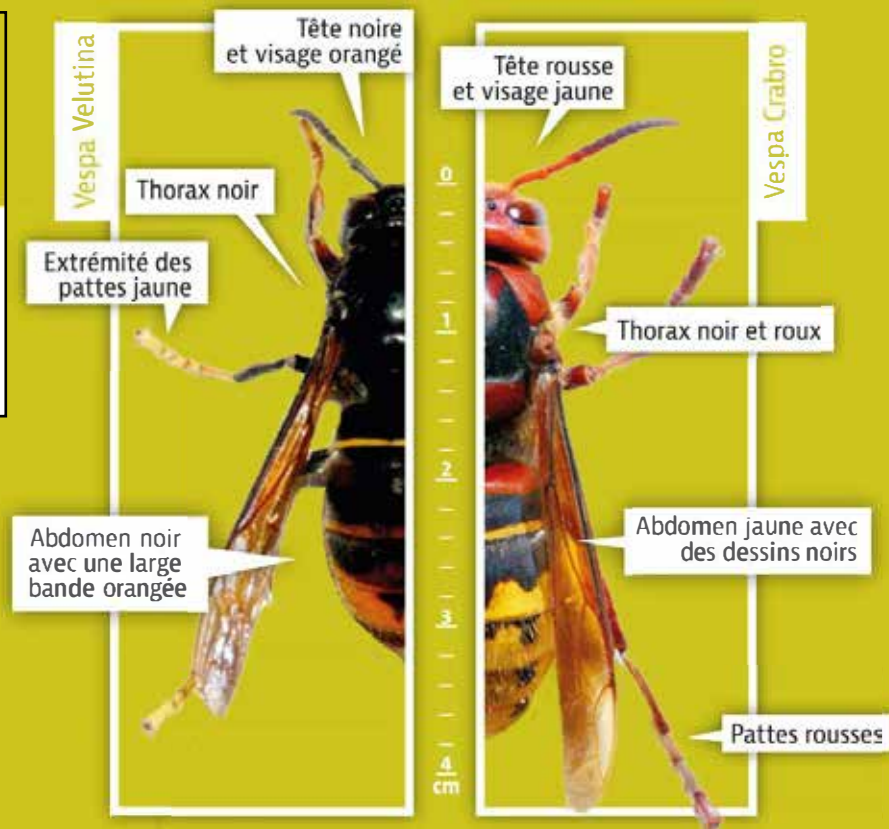
1 - Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

2 - Arrêté du 26 décembre 2012

3 - FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et
SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Création Graphique : *Exerence* 06 89 06 52 83 Impression : *ESPRIT.COM* Ne pas jeter sur la voie publique



Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site :

www.frelonsasiatiques.fr



Exploitation des épicéas du Mont Nivigne

Au début des années 1970 le massif de Nivigne a fait l'objet d'un vaste plan d'exploitation de la forêt sur les communes de Pouillat, Germagnat et Chavannes sur suran. Des milliers de mètres cubes de bois sont partis en direction des scieries locales. À l'époque, la demande de bois d'œuvre (meubles, charpentes) était très forte.



Pour permettre aux communes de reboiser à moindre coût et pallier au manque de bois dans les années à venir, l'État a participé à l'achat de plants d'épicéas, essence à croissance rapide et adapté aux nouvelles conditions climatiques et au type de sol de notre région.

Au fil des années, les plantations se sont développées sans problème majeur, une croissance correcte malgré la densité de la plantation, des hivers froids, une pluviométrie suffisante au développement des arbres.

Fin des années 1990, plusieurs organismes nationaux et internationaux alertent sur un phénomène touchant la planète : le réchauffement climatique.

Quel impact pour nous, petite commune du Revermont ?

Sans rentrer dans le détail, l'une des conséquences visibles de ce changement climatique est l'état sanitaire de notre forêt et en particulier les plantations d'épicéas du massif de Nivigne. La souffrance hydrique des résineux est un terrain idéal pour les attaques parasitaires, en particulier les scolytes qui, par leur agressivité, peuvent ravager en quelques mois une plantation saine d'épicéas.

Fort de ce constat, l'office National des Forêts (ONF) a demandé aux communes concernées d'exploiter leurs plantations au plus vite.

Au début de l'année 2023, trois parcelles formant un lot d'épicéas ont été vendues aux enchères nationales. L'entreprise forestière Calvi, domicilié à Ornans dans le département du Doubs, a remporté le marché. Cette entreprise exploite déjà la forêt de la commune de Pouillat

Du mois de juin à octobre, une noria d'engins de débardage a descendu un peu moins de 3000 m³ de bois sur la piste descendant du massif de Nivigne en face du hameau de Lasserre. Ce chemin a nécessité des travaux de terrassement afin de permettre aux engins forestiers de l'emprunter en toute sécurité. L'entreprise LTATP de M. Guillaume Leobal s'est chargée du chantier.

Grâce à une convention de mise à disposition d'une bande de terrain entre la commune et trois exploitants agricoles, le stockage de plusieurs centaines de grumes de bois dans la vallée a été possible.



Des ballets réguliers de camions grumiers ont évacué les billons de différentes longueurs en fonction de la demande des scieries (4 ; 6 ; 10 mètres).

Une prochaine campagne d'abattage est prévue en 2024 dans les mêmes conditions.

La prochaine étape sera le reboisement avec des essences plus adaptées à la nouvelle donne climatique.



Olivier Bernard-Philibert

BRÈVE

Les cimetières

Depuis la fusion des communes en 2017, les règles et tarifs de nos deux cimetières sont différenciés. Afin de faciliter le fonctionnement, pour davantage de clarté, d'équité, d'uniformité, les règlements des cimetières de Chavannes et Germagnat sont harmonisés par délibération du 11 juillet 2023. À partir du 1^{er} janvier 2024, un règlement et des tarifs identiques s'appliquent désormais à chacun d'eux.

Tarifs :

Concessions 2 m ²	15 ans.....120,00 €
	30 ans250,00 €
Columbarium 1 case (3 urnes)	15 ans.....250,00 €
	30 ans500,00 €
Gravure obligatoire à charge des familles.	
Jardin des Urnes 0.80 m ²	15 ans.....90,00 €
	30 ans220,00 €
Jardin du souvenir	Gravure à charge des familles
Caveau d'attente	jusqu'à 6 jours Gratuité
	Du 7 ^e jour à 6 semaines.....15€ / jour



Informations communales

École

Une nouvelle année, une nouvelle organisation, un nouveau projet d'école.

La rentrée du lundi 4 septembre s'est bien déroulée malgré quelques changements dans l'organisation des journées de nos écoliers.

Toute l'équipe de l'école a été ravie d'accueillir 78 élèves répartis de la façon suivante :

- **Classe 1** : 27 élèves de Petite Section, Moyenne Section et Grande Section avec Carole Puthod secondée par les ATSEM Josyane Monney et Florence Evieux (le matin)
- **Classe 2** : 25 élèves de CP, CE1 et CE2 avec Eugène Medina
- **Classe 3** : 26 élèves de CM1 et CM2 avec Céline Helleringer et Bénédicte Gréa (le lundi)

Les élèves retrouvent désormais Josyane Monney à la garderie, le matin et le soir, et prennent leur repas, cuisiné par Linda Sité, encadrés par Florence Evieux.

De janvier à juin 2023, l'équipe enseignante a travaillé sur le nouveau projet d'école.

Il est décliné en 4 axes :

Axe 1 : améliorer les réussites et réduire les inégalités

- En français : améliorer le travail sur l'oral pour favoriser l'écrit.
- En mathématiques : améliorer la résolution de problèmes.

Axe 2 : développer les parcours éducatifs de l'élève

- PEAC (Parcours Éducatif Artistique et Culturel) : fréquentation très régulière d'œuvres diverses, favoriser la créativité et l'expression des émotions.
- Le parcours citoyen : se construire dans une démarche citoyenne et éco-responsable.
- Le parcours éducatif de santé - EPS : apprendre à améliorer ses performances, à se dépasser ; apprendre à connaître son corps.

Axe 3 : prendre en compte le climat scolaire et bien-être à l'école

- Rendre le climat serein pendant les récréations.

Axe 4 : Développer les relations avec les partenaires

**Adopté par le Conseil d'école
et validé par l'Inspectrice de l'Éducation Nationale,
ce nouveau projet d'école est valable de 2023 à 2028.
Un plan d'actions balayant les 4 axes a été établi.**



Ainsi, l'équipe enseignante continue à proposer de nombreuses occasions de fréquenter l'art (spectacles proposés par le théâtre dans le cadre des Petites Scènes Vertes, festival du film d'animation pour la jeunesse de Bourg, spectacles de la C^{ie} les 3 Chardons, spectacle de Noël) et de découvrir la culture sous toutes ses formes (séances mensuelles à la médiathèque de Chavannes, visite des grottes de Cerdon pour les élèves de la PS au CP en mai, visite du musée des Confluences à Lyon pour les classes de CE et CM en juin avec trajet en train de Simandre à Lyon puis en tramway).

Cette année, toute l'école participe au projet annuel de l'école de musique Musikar, autour du spectacle L'Arbre Monde de Sylvain Daucourt qui nous amènera à parcourir les cinq continents à travers des chants du monde. Les élèves du CP au CM2 participeront à la représentation clôturant cette aventure, **le 9 juin**, à la salle des fêtes de Treffort.

L'école poursuit également ses différentes actions de recyclage : piles, brosses à dent, matériel scolaire usagé, et les élèves trient leurs déchets (papier, emballages) quotidiennement. Pratique qui a été enrichie, d'octobre 2022 à mai 2023, par les Défis sciences d'Ecosystem relevés par les CM1-CM2.

En plus d'un cycle annuel de natation réunissant les élèves de CE1, CM1 et CM2, les classes se mobilisent chaque année, au mois de mai, pour le CROSS de l'école, qui a permis l'année dernière aux élèves de courir une distance cumulée de plus de 100km.

En octobre et novembre, une psychomotricienne est intervenue à l'école auprès des classes du CP au

CM2 dans le cadre du projet "vivre ensemble" sous la forme d'ateliers invitant chacun à définir le bien-être à l'école.

Depuis l'année dernière, les élèves travaillent sur l'aménagement de la cour, avec différents espaces de jeux (jeux calmes, jeux de lancer, jeux de ballons, espace pour jouer avec les cerceaux et les cordes à sauter...), et la classe des CM réfléchit cette année à l'organisation de ces temps de récréations en redéfinissant les règles de chaque espace.

Enfin, l'année est ponctuée par différents événements qui permettent à tous les élèves de se retrouver, comme les ateliers de Noël, le carnaval ou la fête de l'école.

Apprendre, découvrir et se découvrir... pour prendre confiance en soi et encore mieux apprendre. Les objectifs de l'école ont une fois de plus été enrichis au profit des élèves grâce à une grande richesse d'activités et d'animations.

Nous remercions l'équipe du Sou des écoles qui permet l'accès à toutes ces activités, celle de la Cantine scolaire qui permet à tous les enfants de déjeuner dans de bonnes conditions, tous les parents qui nous accompagnent dans les différentes activités et sorties scolaires, les élus et les agents municipaux qui par leur écoute et leur soutien nous permettent d'accomplir notre mission de développer les connaissances et compétences des élèves, leur esprit critique, et de les accompagner dans la découverte du monde qui les entoure.

Les enseignants



Dates de l'année :

- 16 février : Carnaval
- 12 avril : Cross
- 28 juin : Fête de l'école
- 2 septembre : rentrée 2024



Malgré un riche passé historique, Chavannes sur Suran ne possède plus d'archives antérieures à 1944 dans ses murs, celles-ci ayant disparu lors des événements survenus durant la 2^e guerre mondiale.

Comme beaucoup de communes du Revermont, Chavannes sur Suran fut le théâtre d'exactions commises par les troupes allemandes en représailles au rôle des résistants du camp de Nivigne et aux habitants du territoire qui les soutenaient.

Texte sur le camp de Nivigne extrait de documentations du musée de la résistance de Nantua - 1943

« En juin 1943, des jeunes du village de Chavannes sont requis pour le STO (Service Travail Obligatoire). Un noyau de résistants locaux : le docteur Rosette, le garagiste M. André Chambon et M. Perrier les dirigent vers le bois de Rosy dans la montagne de Nivigne. Ces résistants de Chavannes sont en rapport avec les mouvements de Bourg.

Ils s'organisent pour soustraire les jeunes au STO sous l'impulsion de Jean Millet, fils du directeur de l'école. Elie Deschamp, un de ses professeurs, est aussi un responsable national du mouvement Franc-Tireur et secondé par le fils du Dr Rosette, Marcel, son beau-fils Jacques Meynal et quelques jeunes du village voisin. Ils vivent dans des huttes de branchages, proches d'un point d'eau.

En juillet, ils sont une quinzaine. Des réfractaires de Bourg et de Lyon, ainsi qu'un "trop plein" du camp de Chougeat proche, sont aiguillés vers Nivigne. Le camp a pour chef Jacques Meynal. Les affinités de chacun entraînent une certaine politisation du camp.

Début septembre, en compagnie de Didier Chambonnet, le capitaine Romans Petit se rend à Chavannes. Le Dr Rosette les emmène au camp de Nivigne. La décision est prise d'intégrer ce camp au dispositif départemental. La responsabilité du camp est confiée à Claude Perrin-Jassy dit "Martin", qui habitait à côté dans le château de Montfleur, officier issu de Saint Cyr et qui va s'efforcer de gagner la confiance des jeunes.

Il y a 80 ans, comment ne pas oublier ?

La partie s'annonce ardue car, d'une part subsistent des querelles de clocher entre Chavannes et Montfleur, et d'autre part, la sensibilité royaliste de Martin s'accorde mal avec les aspirations résolument de gauche des jeunes. Martin pense que les antagonismes politiques peuvent être surmontés, il s'entend bien avec les communistes de Montfleur, mais considère le jeune Jean Millet comme trop fanatisé.

En septembre, à la suite d'une dénonciation, le camp évacue la forêt de Rosy, traverse le Suran pour s'établir près de La Chanaz, hameau de Germagnat. Les jeunes restent déçus, car ils ne reçoivent pas les

armes qu'ils avaient espérées en contrepartie de leur adhésion au dispositif départemental. Martin désespère de pouvoir contrôler le camp.

D'autre part, Chavannes subit l'attraction de l'organisation FTP (Francs Tireurs et Partisans) du Revermont.

En novembre, Romans Petit décide de transférer le camp sur le plateau d'Hotonnes. C'est la rupture : Jean Millet et une majorité refusent de s'incliner et passent aux FTP.

Le camp aura jusqu'à une trentaine de réfractaires ou de personnes recherchées par la police de Vichy. »

Différentes opérations leurs sont confiées, dont la réception d'un parachutage anglais sur un terrain de Foy à côté de Dhuy :

« Vichy change de toilette comme les belles femmes »

C'est le titre d'un article paru dans le Progrès en janvier 1987 écrit par Monsieur Louis Boujon :

« Le 18 janvier 1943, l'espoir tombait du ciel pour la première fois, sur les maquisards de Chavannes sur Suran. Quelques heures auparavant, dans "la nuit sans ombre" de cet hiver glacial, les résistants d'alors, de toutes croyances, rassemblés par un seul acte volontaire le refus de l'occupant, éprouvèrent une grande joie.

Autour de Paul Pioda (qui mourut plus tard, lui aussi en déportation), Henri Deschamps du groupe franc-tireur et André Chambon venaient enfin de capter, émis par Londres, le message tant attendu : "Vichy change de toilette comme les belles femmes".

On sait, à Chavannes, ce que cela signifie. Cette nuit du 18 janvier 1943, les maquisards recevront enfin les armes qu'ils attendent et qui leur permettront de mener le combat contre des Allemands S.S. dix fois, cent fois supérieurs en nombre.

Le 18 janvier 1946, c'est-à-dire trois ans plus tard, celui qui fut le correspondant dévoué de notre journal,



Hubert Millet, instituteur respecté de Chavannes, père de Michel, peintre d'une fresque, et de Jean, tragiquement disparus en déportation, nous adresse ces lignes évoquant l'extraordinaire parachutage dont il fut le témoin en 1943.

Laissons le maître d'école, Hubert Millet, parler de cette nuit vécue il y a 80 ans aujourd'hui. »

« Le Lancaster pique sur les toits du village »

« Le choix du terrain se porte sur la prairie de Foy, à l'ouest du bourg. Les coordonnées furent relevées à l'école des garçons sur la carte d'état-major familière à plusieurs générations d'élèves...

Le soir, chacun est à son poste. Vers 23h30, on

perçoit de plus en plus nettement le bruit d'un moteur d'avion et bientôt dans un léger clair de lune, un gros bombardier "Lancaster" pique sur les toits du village endormi et vire de suite vers Foy où il prend contact optiquement avec les baliseurs. La lettre "R" convenue est échangée, en morse, entre ceux-ci et l'avion.

Un parachute s'ouvre, un poste émetteur atterrit : quatre autres parachutes plus grands, sustentant chacun trois "containers" suivent : mitraillettes, grenades, pistolets et une cargaison de brochures et de tracts sont aux mains de ceux qui veulent bouter le "boche" hors de France. L'avion reprend de la hauteur

sous l'impulsion de ses quatre moteurs qui vrombissent à nouveau. Après un dernier passage sur le bourg, il fonce dans la direction nord-ouest où il disparaît peu après.

Une partie du matériel est embarquée pour Bourg où elle arrivera sans encombre ; l'autre reste au groupe local qui l'utilisera comme il convient. Cette opération, la première du genre dans l'Ain, pleine de risques, fut suivie de plusieurs autres effectuées sur le même terrain. »

Ainsi se passa, en plein hiver, le premier parachutage ravitaillant les maquisards de la vallée du Suran.

Quelques mois plus tard, le Revermont "flambait" de Pressiat à Chavannes où les Allemands allumèrent les foyers que l'on sait. La mairie de Chavannes sur Suran possède le témoignage de cet épisode par une fresque riche en symboles, où le déporté est au centre de l'ouvrage, sous la mairie qui brûle (voir page 39).



L' ancienne mairie avant le sinistre

Il y a 80 ans, comment ne pas oublier ?

1944. Après avoir été pillées, de nombreuses maisons furent brûlées sous les yeux de leurs propriétaires, ainsi que la mairie-école. Les habitants ont assisté, impuissants, à la disparition de leurs biens personnels, mais aussi de leur histoire, puisque les archives disparurent dans les flammes tout comme le matériel administratif et scolaire.

Monsieur Millet, alors instituteur et secrétaire de mairie, eut le réflexe de laisser un témoignage de ces événements. Ainsi, il transcrit, sur des feuilles d'écolier, les souffrances infligées à la commune et à ses habitants.

« **Le dimanche 12 mars 1944**, vers 12h, au moment où j'allais me mettre à table, j'entendis des pas lourds dans l'escalier de l'appartement, allant me rendre compte de qui il s'agissait, je me suis trouvé face à face avec deux allemands, un feldwebel et un interprète avec lequel j'eus la conversation suivante :

Vous êtes l'instituteur ? – Oui.

Votre fils, Jean Millet, est-il là ? – Non, il est absent.

Depuis quand est-il parti ? – Depuis une heure.

Où est-il ? – Je n'en sais rien.

Je dus accompagner ces deux militaires sur le perron de la mairie où je vis 4 voitures allemandes ayant débarqué environ 30 hommes.

Je reçus l'ordre de rester sur le perron et je vis arriver 20 à 21 hommes et jeunes du village encadrés de soldats. Ces personnes avaient été arrêtées au café Voiturier, quelques-unes dans la rue.

Revenant vers moi, l'interprète me demande si mon fils était parmi les personnes prises en otage. Sur ma réponse négative, celles-ci furent conduites et gardées sous le préau de l'école de garçons.

À ce moment, le bâtiment école-mairie et mon logement furent fouillés de fond en comble par les soldats allemands qui emportèrent les 3 carabines 6m/m de l'école et une paire de brodequins militaires neufs.

Tout d'un coup, plusieurs rafales de mitraillettes retentirent vers le pont du Suran, aussitôt en toute hâte, la plupart des soldats et une auto se portèrent vers le lieu où les coups de feu avaient retenti.

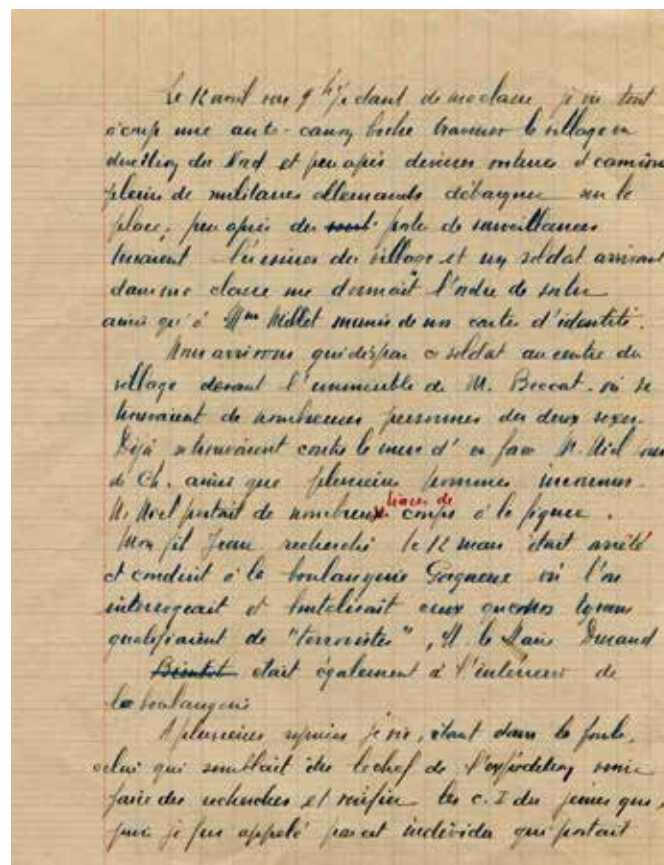
Resté à la maison, je pus voir les soldats s'éparpiller dans les champs en patrouille, tandis que la voiture stationnait sur la route d'Arnans au premier virage.

½h après, ces soldats revenaient devant l'école, se rassemblaient et repartaient sans mot dire sur

Bourg, après avoir donné l'autorisation de disposer aux personnes gardées sous le préau.

Que s'était-il passé ? Plusieurs jeunes qui venaient d'Arnans à Chavannes à pied avaient aperçu la sentinelle placée vers le pont et fait aussitôt demi-tour ; celle-ci tira sur eux sans succès.

J'appris également par la suite que mon fils, recherché par la Feldgendarmérie de Bourg, se trouvait devant le café Voiturier lorsqu'il les vit arriver par la route de Simandre, il prévint rapidement les consommateurs qui se trouvaient à l'intérieur de l'établissement. La



plupart des jeunes prirent la fuite par une porte donnant derrière, tandis que les "boches" entraient par la porte principale ; ceux-ci déchargèrent quelques rafales de mitraillette sur les fugitifs, aucun d'eux ne fut atteint.

Deux autres Résistants qui se trouvaient dans un café voisin prirent également le large, aperçus ils furent pourchassés longuement et de nombreux coups furent tirés sur eux, heureusement sans résultat.

Tous ces militaires appartenaient à la Feldgendarmarie de Bourg, un lieutenant les accompagnait, ainsi que deux feldwebels particulièrement hargneux.

Le 12 avril à 9h½, étant dans ma classe, je vis tout à coup une auto-canon "boche" traverser le village en direction du Nord et peu après diverses voitures et camions pleins de militaires allemands débarquer sur la place. Peu après des postes de surveillance bloquaient les issues du village et un soldat arrivant dans ma classe me donnait l'ordre de sortir, ainsi qu'à M^{me} Millet, munis de nos cartes d'identité.

Nous arrivons guidés par ce soldat au centre du village

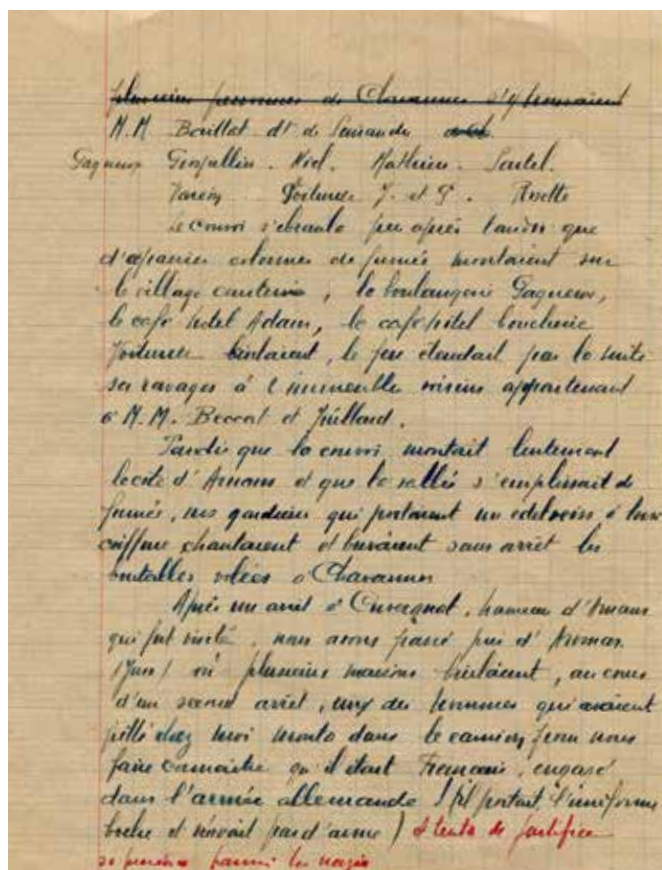
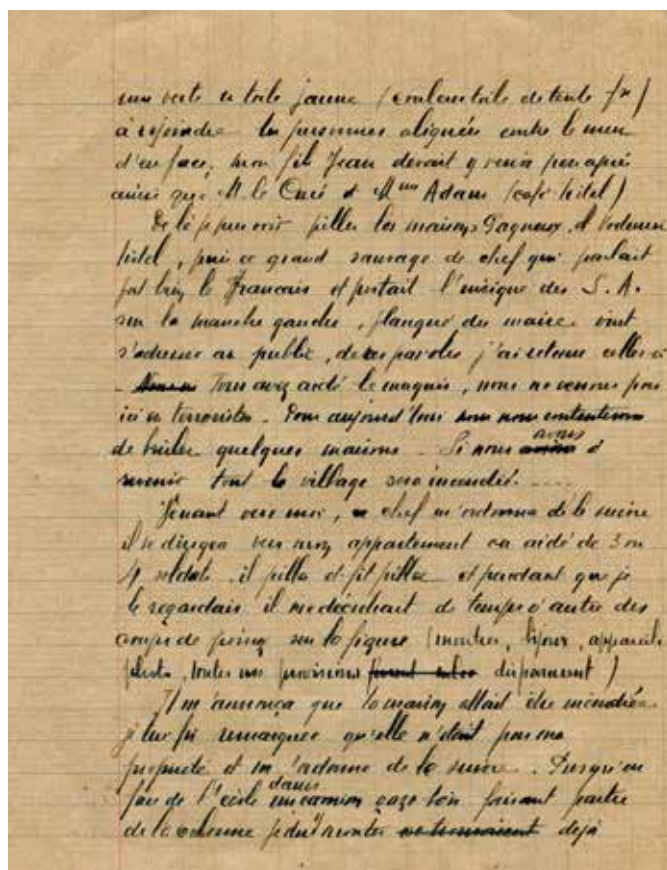
devant l'immeuble de M. Beccat où se trouvaient de nombreuses personnes des deux sexes.

Déjà se trouvaient contre le mur d'en face M. Niel Louis de Chavannes, ainsi que plusieurs personnes inconnues. M. Niel portait de nombreuses traces de coups à la figure.

Mon fils Jean recherché le 12 mars était arrêté et conduit à la boulangerie Gagneux où l'on interrogeait et brutalisait ceux que ces tyrans qualifiaient de "terroristes". M. le Maire Durand était également dans la boulangerie.

À plusieurs reprises, je vis, étant dans la foule, celui qui semblait être le chef de l'expédition venir faire des recherches et vérifier les cartes d'identité des jeunes gens, puis je fus appelé par cet individu qui portait une veste en toile jaune (couleur toile de tente fx) à rejoindre les personnes alignées contre le mur d'en face ; mon fils Jean devait y venir peu après, ainsi que M. le Curé et M. Adam (café-hôtel).

De là, je pus voir piller les maisons Gagneux et hôtel Voiturier, puis ce grand sauvage de chef qui parlait fort bien le français et portait l'insigne des S. A. sur la manche gauche, flanqué du maire, et qui vint s'adresser



Il y a 80 ans, comment ne pas oublier ?

au public, de ses paroles j'ai retenu celles-ci :

- Vous avez aidé le maquis, nous ne venons pas ici en terroristes. Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de brûler quelques maisons. Si nous avons à revenir tout le village sera incendié...

Venant vers moi, ce chef m'adressa de le suivre, il se dirigea vers mon appartement où, aidé de 3 ou 4 soldats, il pilla et fit piller, et pendant que je le regardais, il me décochait de temps à autre des coups de poing dans la figure (montres, bijoux, appareils photo, toutes nos provisions disparurent).

Il m'annonça que la maison allait être incendiée, je lui fis remarquer qu'elle n'était pas ma propriété et il m'ordonna de le suivre... jusqu'en face de l'école dans un camion gazo-bois faisant partie de la colonne. Je dus monter ; MM. Baillat docteur de Simandre, Gagneux, Grospellier, Niel, Mathieu, Sartel, Varéon, Voiturier J. et G. Rosette s'y trouvaient déjà.

Le convoi s'ébranla peu après, tandis que d'épaisses colonnes de fumées montaient sur le village consterné, la boulangerie Gagneux, le café-hôtel Adam, le café-hôtel boucherie Voiturier brûlaient, le feu étendait par la suite ses ravages à l'immeuble voisin appartenant

à MM. Beccat et Juillard.

Tandis que le convoi montait lentement la côte d'Arnans et que la vallée s'emplissait de fumée, des gardiens qui portaient un edelweiss à leur coiffure chantaient et buvaient sans arrêt les bouteilles volées à Chavannes.

Après un arrêt à Cuvergnat, hameau d'Arnans, qui fut visité, nous avons passé près d'Aromas (Jura) où plusieurs maisons brûlaient, au cours d'un second arrêt, un des hommes qui avait pillé chez moi remonte dans le camion pour nous faire connaître qu'il était français, engagé dans l'armée allemande (il portait l'uniforme "boche" et n'avait pas d'arme) et tenta de justifier sa présence parmi les nazis.

Vers 21h, nous arrivions à Oyonnax où je retrouvais dans la salle de gym, qui nous servait d'asile, mon fils Jean, amené par une autre voiture.

Le lendemain, 13 avril vers 5h30, nouvel embarquement pour Arinthod où en fin de journée, MM. Baillat, Grospellier, Sartel et moi-même étions libérés après un court interrogatoire.

Le lendemain matin, j'avais la joie de retrouver mon

Le 21h. nous arrivions à Oyonnax où je retrouvais dans la salle de gym, qui nous servait d'asile, mon fils Jean, amené par une autre voiture.

Le lendemain, 13 avril vers 5h30, nouvel embarquement pour Arinthod où en fin de journée, MM. Baillat, Grospellier, Sartel et moi-même étions libérés après un court interrogatoire.

Le lendemain matin, j'avais la joie de retrouver mon

Le 21h. nous arrivions à Oyonnax où je retrouvais dans la salle de gym, qui nous servait d'asile, mon fils Jean, amené par une autre voiture.

Le lendemain, 13 avril vers 5h30, nouvel embarquement pour Arinthod où en fin de journée, MM. Baillat, Grospellier, Sartel et moi-même étions libérés après un court interrogatoire.

Le lendemain matin, j'avais la joie de retrouver mon

filis libéré également ainsi que Rosette, P. Voiturier et E. Mathieu.

Seuls A. Gagneux, J. Voiturier, et R. Varéon étaient gardés pour la déportation, ils sont aujourd'hui au camp de Weimar.

Dans la journée du 14, nous revenions à pied d'Arinthod à Chavannes, mais le lendemain, le samedi 15 vers 9h½ la maison d'école-mairie était encerclée par une cinquantaine de soldats sur le commandement d'un feldwebel de la feldgendarmerie de Bourg.

Mon fils Jean, fatigué, était au lit et il fut arrêté séance tenante et moi également. Pendant 5h je fus gardé à vue dans la salle de la mairie et pendant le même laps de temps le pillage recommença (vêtements, chaussures, linge, postes radios, etc).

Les auteurs étaient de jeunes hommes de la caserne de Bourg et ne me paraissaient pas tous des Allemands. Durant ce temps, mon fils était conduit par la feldgendarmerie en divers lieux de la commune où les "boches" pensaient découvrir des armes et munitions.

Vers 15h, retour des voitures, je suis à nouveau embarqué dans un camion et la colonne prend la direction de Rosy d'où je vois piller le château, tandis que le Camp de Jeunesse est incendié.

Puis c'est le départ sur Bourg par Villereversure Ceyzériat ; à l'entrée dans la ville, le convoi stoppe un instant pour déposer deux civils vêtus de canadiennes brunes qui depuis le matin avaient "travaillé" avec la feldgendarmerie.

Incarcéré, menottes aux mains, dans une cellule de l'hôtel du Commerce de Bourg, siège de la Feldgendarmerie, j'étais interrogé le lendemain vers 19h, durant 1h environ, puis libéré tandis que mon fils Jean prenait le lendemain la direction de Montluc d'où vers le 28 mai, il partait pour le camp de concentration de Hambourg-Neuengamme.

Le 12 juillet, Chavannes qui, à n'en pas douter, était certainement "mal noté" des "boches" recevait vers 6h30 la visite d'un important groupe de nazis arrivant de Dijon par la route de Montfleur.

Dès leur arrivée, les soldats se répandaient dans le village, faisaient rassembler les quelques hommes restés au village vers la maison Niel et pillaient de nombreuses maisons. Durant toute la journée, ils se firent un peu partout servir à manger et chargèrent leur butin comportant bon nombre de vélos et postes de radio.

Vers 21h, 2 jeunes hommes : Mathieu Guillemaud, 21 ans, ouvrier agricole à Treffort et René Cottin, 20 ans, ouvrier agricole à Chavannes, qui avaient été arrêtés dans la journée, étaient conduits derrière le cimetière et fusillés ; la tragédie n'eut pas de témoin du village ; le lendemain, les corps de ces deux pauvres jeunes étaient découverts après le départ de la horde allemande.

Avant celui-ci, deux immeubles furent incendiés : une exploitation agricole appartenant à M. Reydellet



Il y a 80 ans, comment ne pas oublier ?

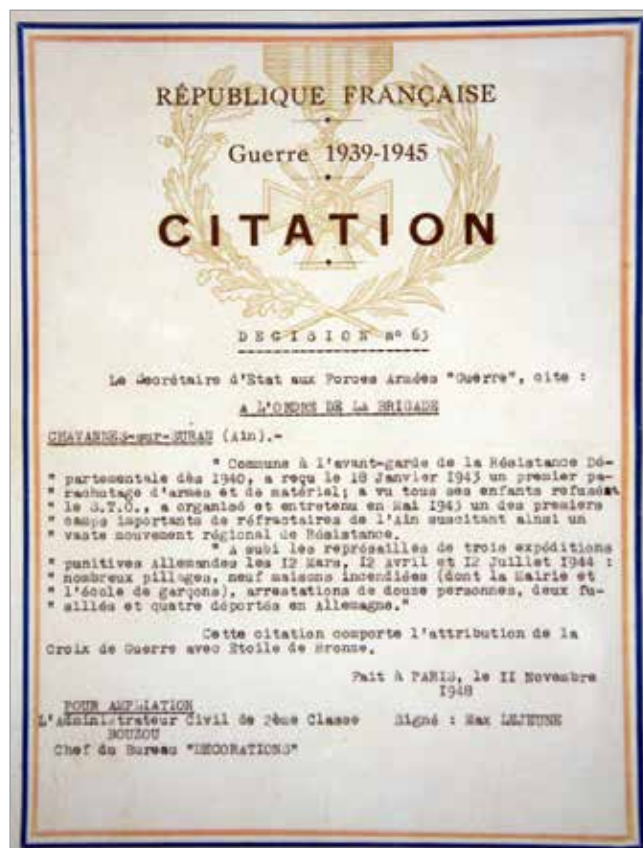
Benjamin, père de 8 enfants, et le bâtiment mairie-école de garçons qui fût entièrement détruit avec tout ce qu'il contenait (archives, matériel scolaire, etc.). Tout fut détruit, ainsi que le logement duquel absolument rien ne put être sauvé.

Deux camions de soldats étaient restés devant la mairie afin que nul n'approche, ils ne rejoignirent la colonne que lorsque le bâtiment fut entièrement embrasé.

Cette colonne quitta la vallée du Suran par la route d'Arnans et se dirigea vraisemblablement sur Thoirette, Jura.

Le bilan des représailles exercées dans le bourg de Chavannes se résume ainsi :

- 7 maisons entièrement détruites
- 25 personnes sans abri dont le foyer est entièrement détruit
- 2 personnes assassinées
- 4 déportées dont 1 seul reviendra. »



En 2023

Le 10 juin, les animateurs de notre médiathèque proposaient une conférence sur la résistance dans le Revermont en présence de Bernard Micheletti qui dédicacé son ouvrage et de Claude Meynal (le fils de Jacques Meynal).

Le 11 juin, à l'initiative de bénévoles de la commune de Pouillat, une commémoration du Camp de Nivigne a été organisée avec une randonnée en direction du site de ce camp emblématique du maquis, au sommet de Nivigne.

Le 18 juin ont été commémorés, à Chalour (Corveissiat), les 80 ans du camp de Cize.

Date a été prise avec notre commission Culture et Patrimoine pour initier, dès cet hiver, un travail de mémoire sur ces événements qui meurtrirent notre commune.

**2024 marquera le triste anniversaire (80 ans)
des représailles allemandes du 12 mars, 12 avril, 12 juillet 1944
sur le village de Chavannes (déportations, meurtres, incendies...).**

Dossier constitué avec des témoignages retrouvés dans nos archives et avec la participation de René Borrel, Dominique Perret, Max Varéon, Céline Helleringer, Virginie Meuzy, Nadine Pollet et Bernard Prin.

Les fresques

Les fresques, visibles dans la salle du conseil municipal, ont été peintes par Michel Millet et Luc Ballon (étudiants à l'école des beaux-arts) en 1952 sur les plâtres de la mairie en reconstruction.

En 1988, les deux fresques sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire à la liste des mobiliers classés.



Les peintres en action en 1952
(photos confiées par la famille Garbit)





La fresque de gauche

On peut y voir :

L'horreur : la déportation, la douleur d'une mère, l'incendie des maisons dont la mairie

On peut identifier :

- en bas à gauche, M^{me} Millet, mère du peintre
- en bas à droite, l'épouse du peintre
- en haut à droite, Jean Millet, frère du peintre, déporté et mort à Dachau.



La fresque de droite

On peut y voir :

L'espérance qui perce : les secours qui arrivent, la lutte des maquis, le salut de la victoire des pauvres décharnés du déporté libéré des camps.

On peut identifier :

- en bas à droite, Michel Millet, le peintre
- en bas à gauche, Luc Ballon, le peintre.



La vie associative

Club de l'amitié de Chavannes sur Suran

Affilié à Générations Mouvement 01, le Club de l'Amitié est ouvert à tou(te)s, retraité(e)s ou non, **QUEL QUE SOIT L'ÂGE.**

Ses adhérents peuvent bénéficier d'avantages économiques et d'offres privilégiées auprès des partenaires de la Fédération.

Objectif : créer du lien et faire en sorte que les lieux de vie de ses adhérents soient riches de rencontres, d'échanges et de partage.

Chaque jeudi à partir de 14 heures, salle de la Halle :

Rencontres et discussions amicales autour de jeux de société et de goûters (bûche de Noël, galette des rois, anniversaires).

Assemblée Générale en octobre, suivie d'un repas au restaurant. Montant annuel de la cotisation 2023/2024 : 20 €.

En 2023 :

Quelques adhérents ont pu participer, au concours départemental de dictée, à un séjour dans les Issambres et à la marche "Ensemble sur les chemins de la convivialité" organisée par le club Balade Santé Bourg de Bourg-en-Bresse.

Plus localement, une équipe de volontaires, soutenue par quelques donateurs, a tenu un stand lors de la farfouille du 10 septembre 2023.

Pour 2024 :

L'association, dont la doyenne soufflera ses 90 bougies en décembre, souhaiterait s'étoffer de quelques membres pour mener à bien des projets en cours de réalisation :

- activité marche sur des circuits courts
- visionnage de films réalisés dans les années 90 sur le village.



Les Pionniers Bressans

Créée en 1980 par un groupe d'amateurs passionnés, la pratique du tir aux armes anciennes fut le départ d'une aventure renouvelée chaque année pendant 40 ans.

Modernisé au fil des années, le stand de Nivigne et Suran répond aux obligations de la législation en termes de sécurité, de confort, de formations. Homologué Fédération Française de Tir et Jeunesse et Sports, celui-ci est aussi homologué pour les formations réglementaires par le ministère de l'Intérieur pour nos forces de l'ordre et par le ministère de la Justice. L'ensemble des disciplines de tir de la Fédération est pratiqué, y compris le tir sportif de vitesse encadré par nos moniteurs diplômés.

Nous avons mis en place une demi-journée spéciale pour les sociétés de chasse locales, afin de permettre aux chasseurs de venir essayer leurs armes en toute sécurité et de les régler si besoin avec l'aide de nos encadrants fédéraux.

Que vous vous dirigiez vers du loisir ou de la compétition, la pratique du tir sportif nécessite de votre part le respect de règles intangibles de sécurité et la connaissance des principes fondamentaux.

Vous pouvez :

- tirer avec une arme en toute sécurité, avec des techniques de tir approuvées, encadré par des animateurs ou des initiateurs diplômés,
 - développer votre concentration, votre adresse et toutes les qualités positives inhérentes à la pratique des différentes disciplines de loisirs ou sportives,
- Mais aussi :
- participer à des compétitions,
 - rencontrer des tireurs de haut niveau,
 - échanger avec d'autres adhérents pendant des séances de tir, des animations, des stages d'initiation ou de perfectionnement.

Notre Association organise chaque année le championnat Départemental de tir aux Armes Anciennes, cela vaut le coup d'œil !

Informations et contacts :

06 61 22 67 57

Nouveau ! Site Web :

www.lespionniersbressans.fr



La vie associative

Comité d'animation de Chavannes-sur-Suran

Notre association a pour but de proposer des manifestations pour fédérer la population.

Lors de l'assemblée générale courant janvier, nous avons accueilli de nouveaux bénévoles venus porter main forte à l'équipe en place.

Les acteurs du comité d'animation mettent tout en œuvre pour faire des propositions attractives, différentes tous les ans.

Pour l'après-midi récréatif de pâques, il a été proposé aux enfants une chasse au trésor, il fallait retrouver le trésor du capitaine chocolat ainsi que différents jeux. Petits et grands pouvaient se restaurer. Cette première manifestation de l'année a attiré un grand nombre d'enfants.

Courant juin, la fête du village s'est déroulée sur 2 jours. Le samedi, nous avons fait venir l'association Wairi Na Olos, Village médiéval qui a monté son camp pour la journée. À l'intérieur du camp, il était proposé aux visiteurs différentes animations : initiation au tir à l'arc (arc en bois) pour les enfants ; vie de camp médiéval avec 2 tentes médiévales, démonstration de tissage médiéval, atelier potion ; jeux en bois à disposition ; décors photo (pilori, râtelier...). Le dimanche, il était proposé un marché artisanal, le concours de pétanque et pour les enfants un manège, structure gonflable et divers jeux.



Manifestations 2024 :

- Assemblée générale : 19 janvier
- Après-midi récréatif de Pâques : 30 mars
- Fête du village : 22 et 23 juin
- Animations soirée : 13 juillet
- Farfouille : 8 septembre
- Fruits de mer : 23 décembre

Le 13 juillet, nous avons offert à la population, un moment musical avec la participation de Jérôme Ratel animateur.

Le 2^e week-end de septembre, en collaboration avec les associations du Sou des Ecoles et de la Cantine Scolaire, nous avons organisé la traditionnelle farfouille qui a été, à nouveau, un franc succès !

Courant décembre, une vente de fruits de mer pour régaler petits et grands au moment des fêtes.



La réussite de nos manifestations nous permet de pouvoir financer des intervenants extérieurs ainsi que l'achat de matériel (matériel pouvant être loué par les particuliers et prêté aux associations de la commune).

Les bénéfices ont servi à financer le village médiéval, l'animateur pour le 13 juillet, d'offrir aux enfants de l'école des cadeaux pour Noël, des tickets pour le manège à l'occasion de la fête du village.

Composition du conseil d'administration :

- **Présidente** : Nadine Pollet
- **Trésorière** : Brigitte Vuillot
- **Secrétaire** : Alain-Alex Prin
- **Membres** : Francis Faure, Gérard Vuillot, Johan Levrat, Valérie Poulain
- **Bénévoles** : Virginie Meuzy, Eliane Debiez, Catherine Françon, Nathalie Vuillot-Masa, Sonia Gonnet, Morgane Fourneau, Simon Pollet, Florian Boulay et Christiane Ballin.

Dans le cadre du marché de Noël, le 9 décembre, le comité d'animation a offert aux petits et grands un spectacle et des friandises.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration et les bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année ainsi que tous les participants à nos différentes manifestations.

Si vous souhaitez vous investir, donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un de nos membres.

L'équipe du comité d'animation vous souhaite une belle année 2024 !

Nadine Pollet, présidente

Comité d'animation de Germagnat

"Une fois n'est pas coutume", nous nous retrouvons tous pour cette nouvelle année afin de passer de bons moments de divertissement.

La soirée jeux du 14 avril fut un grand succès, comme toujours, une après-midi rassemblant des personnes de tous âges pour s'affronter dans toutes sortes de jeux de sociétés, suivi d'un goûter qui a fait le plaisir des petits et des grands.

S'en est suivi un traditionnel repas pour satisfaire une cinquantaine d'hôtes, qui une fois repus ont pu recommencer à jouer dans une ambiance formidable.

La "fête au pays" le 8 juillet a été chaude, mais heureusement de nombreux verres ont pu être servis pour rafraîchir nos convives qui sont venus nombreux pour passer une belle journée à Germagnat. Notre traditionnel repas a été très apprécié encore cette année ainsi que notre après-midi de jeux comme le tir

à la corde ou la course de skis sur herbe qui ont ravi petits et grands.

Notre groupe de musiciens fétiche a pu faire à nouveau le déplacement cette année, les Narvalos, pour un formidable concert de fin d'après-midi.

Et pour terminer l'année en beauté, notre soirée Beaujolais nouveau qui fut un carton plein de "nouveaux" avec un repas élaboré et quelques bons vins, de quoi passer une bonne soirée au chaud malgré cette fin d'année humide.

La nouvelle équipe remercie les anciens membres du comité pour leur soutien, leur bienveillance envers les jeunes membres, leur aide pour ces merveilleuses journées, merci à eux qui ont fait perdurer cette fête et qui, grâce à eux, nous donne envie d'en faire autant.

Gaëtan Girard, président



Société de chasse Diane de Nivigne

L'année 2023-2024 a commencé avec 46 adhérents, chiffre en légère augmentation. Notre plus jeune chasseur, Yoan CHANEL, a 19 ans et notre doyen, Gabriel CHALON, a fêté ses 85 ans au printemps. Nous avons le plaisir d'intégrer parmi nous trois résidents de la commune : Jean-Pierre THEVENET, arrivé assez récemment à Chavannes, Bernard PRIN, pilier du conseil municipal depuis de nombreuses années, et Morgane FOURNEAU, seule chasserresse de l'association et compagne d'un de nos adhérents. Deux nouveaux membres extérieurs à la commune intègrent notre équipe cette année. Nous leurs souhaitons la bienvenue.

**Les jours de chasse restent les mêmes :
jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.**

Les battues sont principalement organisées le matin jusqu'au 30 septembre, afin d'éviter de faire courir les chiens par de trop fortes chaleurs. Ensuite, elles ont lieu l'après-midi. Pour les autres usagers et amoureux de la nature, le lieu de chasse est affiché à la cabane de chasse en début de matinée ou d'après-midi, suivant la période. Pour les battues, des panneaux sont installés le long des chemins et des routes afin d'avertir notre présence, et surtout celle des chiens auprès des automobilistes.

Pour la saison qui vient de se terminer, nous avons prélevé 60 sangliers et 8 chevreuils lors des battues, restant le mode de chasse favori de la majorité de nos adhérents. La chasse du petit gibier se pratique quand même pour quelques passionnés.

Les membres de l'association ont procédé aux corvées habituelles. La protection des cultures et l'entretien des clôtures électriques restent les plus importantes

au printemps. Nous tenons à nous excuser auprès des riverains qui pourraient subir des désagréments lors de promenade à proximité. Ces mesures vont de pair avec l'agrainage au moment des semis. Elles permettent de limiter les dégâts des sangliers sur les céréales des agriculteurs, notamment le maïs.

L'installation des miradors s'est poursuivie encore cette année. D'autres ont été déplacés ou réparés, notamment à cause de chutes d'arbres. Ces postes surélevés assurent aux chasseurs un tir plus fichant donc une meilleure sécurité.

La vente de boudin, civier et terrines s'est encore déroulée avec succès. Nous remercions et nous sommes très heureux de servir énormément de personnes de la commune, et des chasses voisines. À partir de cette année, la tombola proposée à l'occasion de cette manifestation sera utilisée intégralement au profit de nos amis à quatre pattes.

Nous vous donnons rendez-vous à la prochaine édition le samedi 23 novembre 2024. N'hésitez pas à réserver.

Le civet de sanglier sera préparé et livré aux propriétaires de terrains début 2024.

Nous invitons tous les curieux, jeunes ou moins jeunes, à nous contacter s'ils veulent découvrir notre passion. Nous les accueillerons avec plaisir pour une battue ou une chasse au petit gibier.

Michaël Bereiziat

Composition du bureau :

- **Président** : Michaël Bereiziat
- **Vice-président** : David Danjean
- **Trésorier** : Thierry Kollefrath
- **Membres du bureau** : Michel Chalon, Philippe Giroud, Jean-Paul Guyot, Maxime Pollet, Simon Pollet et Gérard Prin



Les conscrits : banquet 2023



Comité de fleurissement

Une fois n'est pas coutume, mais c'est avec satisfaction et optimisme que je vais cette année vous faire un petit compte rendu de nos activités. C'est donc entre 8 et 15 personnes, selon les travaux et les disponibilités de chacun, qui ont œuvré régulièrement sur le bourg village de Chavannes. Sur Germagnat, l'organisation est restée inchangée et l'équipe habituelle travaille toujours avec efficacité.

L'évolution du climat et de la météo nous impose des changements radicaux pour maintenir un embellissement raisonné sur nos communes.

Notre objectif est donc de réduire un maximum l'emploi de plantes annuelles gourmandes en eau.

Pour cela, nous avons commencé la saison très tôt afin de mettre en place des vivaces.

Un massif, côté nord de l'église, a été planté en rosiers odorants avec l'installation d'Oyas (poterie d'arrosage écologique) pour l'optimisation de l'arrosage.

D'anciens rosiers situés sur la place de la mairie ont été dispersés sur les massifs de la croix, route de Ceillat et sur la place de la salle des fêtes, et des rosiers grimpants le long du mur au centre du village.

Ces nouvelles plantations ont donné satisfaction puisqu'elles ont très abondamment fleuri tout au long de la saison, tout comme celles de la façade Est de la mairie, plantées elles aussi en vivaces.

Puis nous nous sommes réunis pour faire le choix de la composition des massifs annuels.

Bernard Brevet, président du comité de fleurissement d'Hautecourt, est venu partager avec nous ses connaissances et son expertise et a beaucoup contribué à éclaircir nos choix. Merci Bernard !

À la mi-mai, le jour des "grandes plantations", nous étions une quinzaine de bénévoles, aidés de Franck, employé communal, à œuvrer dans la bonne humeur. Malgré un démarrage poussif de certaines plantes, les villages sont agréables à traverser : notre but est atteint !





Merci à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'embellissement de notre commune, à ceux qui arrosent et entretiennent les massifs, et enfin à nos 2 recrues, Françoise et Sarah, toutes deux très motivées, assidues, d'une efficacité remarquable doublée d'une disponibilité qui nous les rendent précieuses.

L'association ne vivrait pas sans l'aide financière de la commune et la participation des employés communaux qui ont assuré un arrosage hebdomadaire et le suivi très difficile des arrosages automatiques. Nos ressources propres parviennent de la buvette du rallye que nous animons conjointement avec l'amicale des sapeurs-pompiers. Là aussi collaboration efficace et sympathique !

Nos activités se poursuivent l'année prochaine, dans la bonne humeur, pour que nos villages restent agréables à vivre.

Si vous souhaitez nous rejoindre, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons.
Très bonne année à tous.

**Notre assemblée générale
se tiendra le 16 mars à 10h.**

Claude Borrel, présidente



La vie associative

Sou des Écoles

Cette année, le Sou des écoles va pouvoir poursuivre sa mission, qui est d'organiser différentes manifestations au cours de l'année afin de récolter des fonds pour pouvoir valider les sorties, spectacles, cadeaux de Noël... organisés par les enseignants, que nous remercions pour leur implication auprès des enfants. Nous avons pu grâce aux fonds récoltés en 2022-2023 déjà valider un grand nombre de propositions faites par l'école du village, pour l'année 2023-2024.

Cette année encore, il y a de nombreux départs, mais nous avons déjà des nouvelles recrues prêtes à s'investir avec nous, dans la joie et la bonne humeur. Nous souhaitons la bienvenue à Gaëlle Hilaire qui rejoint l'équipe des bénévoles actifs, ainsi qu'à tous les nouveaux bénévoles occasionnels : Andréa Ravet, Virginie Varéon, Hélène Levrat-Clerc, Rémi Kollefrath, Laura Marmet, Céline Moreau...

Nous remercions Anne-Sophie Rouiller et Sébastien Thevenet pour leur engagement ainsi que Nelly Boutigny, Jérémy Bluteau, Jennifer Di Santo et Anaïs Cognet.

Pour l'année 2023-2024, quelques petits changements au bureau :

- **Line Montcourtois** devient la secrétaire
- **Gaëlle Hilaire** devient la secrétaire adjointe
- **Alice Bulle** devient la trésorière
- **Alain-Alex Prin** devient le trésorier adjoint
- Le président du Sou des Écoles reste **Christophe Aguilar** et nous le remercions pour son engagement sans faille.

Bien que le nombre de bras soit en baisse, nous avons décidé de remonter les manches et de conserver toutes nos manifestations, afin de récolter un maximum de fonds pour que nos enfants puissent continuer de profiter de beaux moments au cours de leur scolarité au sein de l'école de Nivigne et Suran.

Nous remercions les Mairies de Nivigne et Suran et de Pouillat pour leur soutien financier qui contribue à maintenir une scolarité riche et diversifiée pour les enfants.



Être bénévole au Sou des Écoles, c'est :

- Donner quelques heures de son temps, de façon occasionnelle & ou régulière
- Créer du lien social
- Partager des valeurs communes

Au profit de nos enfants

Contactez-nous au :
06.98.65.00.20

Nous sommes prêts à vous
accueillir dans la bonne
humeur

Nous tenons à remercier également les familles qui contribuent également au maintien des activités proposées au cours de l'année, grâce à la cotisation annuelle.

Merci à nos bénévoles occasionnels qui répondent toujours présents lors de nos manifestations, de contribuer au maintien de cette association.

Nous remercions aussi les commerçants du village, Bugey Volailles, Gamm vert de Simandre et j'en oublie sûrement de leur contribution...

Vous l'aurez compris, le Sou des écoles ne se constitue pas uniquement des membres d'un bureau, mais d'un ensemble de personnes avec un but commun : les enfants ! Chacun, chacune contribue à la hauteur de ce qu'il peut, mais c'est connu ensemble, nous allons plus loin.

Nous comptons sur votre soutien pour nos manifestations à venir :

- Le 12 février 2024 pour notre tombola
- Le 18 mai 2024 pour nos galettes
- Le 28 juin 2024 pour la fête de l'école avec la Cantine Scolaire
- Le 8 septembre 2024 pour la Farfouille avec le Comité d'Animation et la Cantine Scolaire.

On vous dit à bientôt,

L'équipe du Sou des Écoles.

Association de la cantine scolaire

Notre association est composée de parents bénévoles qui assurent le fonctionnement du restaurant scolaire. Les 60 repas sont cuisinés par Linda Seitiée, notre nouvelle cantinière, salariée de l'entreprise Sud Est Restauration. Elle est assistée par Florence Evieux, employée communale. Grâce à elles, nos enfants ont la chance de pouvoir déguster des repas cuisinés chaque jour sur place à partir de produits principalement frais. Sur l'année scolaire 2022-2023, nous avons organisé quatre manifestations : la vente de sapins de Noël début décembre, le marché de Noël courant décembre, la vente de bugnes en mars pour l'ouverture de la pêche et la fête de l'école en juin ainsi que la farfouille en septembre.

Pour cette nouvelle année scolaire, vous nous retrouverez :

- fin mai 2024 pour une vente d'objets personnalisés "Les petits artistes" ;
- le vendredi 28 juin 2024 lors de la fête de l'école ;
- en septembre 2024 pour la célèbre Farfouille de Chavannes.

Pour soutenir un service de proximité et de qualité pour les enfants de nos villages, nous vous invitons à être présents lors de nos ventes.



En ce début septembre 2023, le bureau est composé de :

- Amandine Lassene, présidente
 - Johan Levrat, vice-président
 - Céline Helleringer, trésorière
 - Claire Vigneron, trésorière adjointe
 - Déborah Fontenoy, secrétaire
 - Sandie Chambard, secrétaire adjointe
- ainsi que Vincent Pignon.

Nous remercions Corinne Petit et Marie Belmère, démissionnaires, et nos bénévoles pour leur implication et leur aide tout au long de l'année. Nous avons besoin et nous espérons compter de nouveaux membres parmi nous afin de rendre cette association pérenne.

Amandine Lassene, présidente

La vie associative

Association Tricotine-Crochetine

Je suis toute ronde et toute douce, je suis une jolie pelote de laine. Et voici mon histoire.

Je naquis par un beau jour de printemps de la toison d'un magnifique mouton.

Comment me direz-vous ? Et bien par le geste habile et délicat d'un tondeur de laine qui, après m'avoir libérée de l'animal, m'a confiée à une charmante dame, Régine Rochet (Réphil'Artisanal à Corveissiat, journée mondiale du Tricot le 10 juin 2023) qui a su me carder et me filer du bout de ses doigts de magicienne. Je me retrouvais là, sur une étagère, dans une corbeille faite d'osier, à attendre que l'on me choisisse, moi la petite pelote de laine.

Un jour, puis deux, et enfin une visite ; on s'intéresse à moi. La dame dit être une tricotine, elle veut bien m'adopter.

Là, mon imagination prend le dessus : je deviendrai peut-être écharpe, gant ou doudou. La tricotine a les yeux qui brillent. Pleine de projets et d'envies, elle confie à ma fileuse que je deviendrai ambassadrice de l'opération Octobre Rose pour vaincre le cancer du sein, et que je serai exposée dans le village et ses hameaux.

En décembre, je deviendrai féérie de Noël. Boule de sapin, guirlande, cloche et j'en passe verront le jour. Résultat de la communion entre la tricotine et la pelote de laine que je suis. Je serai choyée par les enfants qui achèteront le présent magique que je serai devenue au marché de Noël du village.

Tant d'amour et d'heures passées aux cotés des tricotines qui m'auront tant fait rêver et m'auront transformée en une multitude d'objets délicats.

D'une toison de mouton je peux finalement devenir n'importe quel objet, l'imagination étant la seule limite à la création des tricotines. Décidément, tout comme les chats, la pelote de laine a plusieurs vies.

Les Tricotine Crochetine vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2024.



MusiKar

MusiKar : association favorisant le développement de la musique et de la pratique artistique dans la vie locale...

École de musique offrant aux personnes du **Revermont** et des communes environnantes une **rencontre innovante et originale avec la culture musicale**.

MusiKar propose aux enfants, ados, adultes des cours collectifs de basse, piano, guitare, batterie, ainsi qu'un atelier de musiques actuelles et des ateliers théâtre sur les communes de Simandre-sur-Suran et de Nivigne et Suran.

MusiKar rassemble chaque année tous ses élèves autour d'un projet accompagné par des artistes tels que : collectif Ishtar, Petrek, Jean Pierre Goudard et son gamelan, PiratE...

MusiKar a proposé le 24 novembre 2023 à la salle des fêtes de Nivigne, le spectacle "Sylvain et L'arbre monde" pour un tour du monde musical de et par Sylvain Daucourt qui sera l'artiste partenaire du projet de cette année.

**MusiKar vous invite le 9 juin 2024
à la salle des fêtes de Treffort,
pour la représentation publique
de fin de projet.**



MusiKar organise des stages de chant avec Hélène Peronnet : prochain cycle d'hiver samedis **27 janvier, 3 et 10 février 2024**, de 13h30 à 18h30 à l'école de Nivigne et Suran.

La première scène ouverte MusiKar de cette saison a eu lieu le samedi 16 décembre 2023, suite à l'AG, salle des fêtes de Ramasse.

Les prochaines sont prévues le 10 février 2024 à Nivigne et Suran et **le 29 juillet 2024** au Bistrot du Pichet à Bolozon.

MusiKar remercie les communes de Simandre-sur-Suran, Nivigne et Suran, Cize et Grand-Corent pour leur prêt de salles et leurs subventions, ainsi que Grand Bourg Agglomération et le Département de l'Ain pour leur appui financier.

L'équipe de Musikar

Musikar c'est tout ça et bien plus encore...

Mais Musikar manque dangereusement de bonnes âmes pour son conseil d'administration et son bureau, et dans ce contexte c'est peut-être la dernière fois que vous lirez sa présentation dans le bulletin municipal.

Alors n'hésitez plus : REJOIGNEZ-NOUS !



La vie associative

FCHR - Football Club Haut-Revermont

La saison dernière, l'équipe fanion a évolué en D5 deuxième niveau, une saison pleine d'espoir car, en ayant terminé à la quatrième place à la fin des brassages, l'équipe a terminé à la première place du championnat.

L'effectif seniors sera encadré pour la troisième saison consécutive par Valentin Vuillot. Une vingtaine de jeunes joueurs composeront ce groupe qui évoluera en division 5. Huit nouveaux joueurs sont venus étoffer l'équipe cette année.

Respect et plaisir sont les vertus préconisées afin que l'équipe progresse tout au long de la saison. L'objectif cette année est de lutter pour accéder à la division 4. Les infrastructures des communes de Villereversure et de Nivigne et Suran permettront en alternance d'accueillir les entraînements, les matchs se déroulent sur le terrain de Villereversure.

Malheureusement, malgré des sollicitations dans les catégories de jeunes, le club ne sera pas en mesure d'engager des équipes par manque d'effectif.

Le club remercie les élus des quatre communes de Villereversure, Nivigne et Suran, Simandre et Corveissiat pour le soutien qu'elles apportent au club depuis plusieurs années.

Les manifestations comme la vente de tartes et la paëlla ont été une réussite, nous remercions toutes les personnes pour leur présence et leur engagement. Toutes les sommes récoltées sont réinjectées dans l'achat de matériel, paiement des licences et des arbitres, collations.

Le Président Patrick Morel, le bureau et l'ensemble du club vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour 2024.

L'équipe du FCHR



Le bureau :

- le président : **Patrick Morel** – 06.23.14.03.35
- le vice-président : **Hervé Colin** – 06.76.86.37.83
- le trésorier : **Clément Perret** – 06.77.08.40.49

Manifestations 2024 :

- Paëlla à emporter le 27 janvier
- Assemblée générale le 21 juin
- Ventes de tartes le 19 octobre

Gym Villages

C'est une petite association qui propose des cours de gym de renforcement musculaire / cardio, le jeudi soir à Simandre sur Suran ainsi que des cours de yoga le mardi soir à Nivigne et Suran et le mercredi matin à Simandre sur Suran.

Depuis septembre 2023, nous proposons des cours enfants suite à la demande de parents auprès de Nadine Pollet. Deux cours sont proposés le jeudi soir le 1er de 17H à 18H pour les enfants de 5, 6 et 7 ans et un autre de 18H10 à 19H10 pour les enfants de 8, 9 et 10 ans. L'animatrice propose des activités multisports.

Les cours enfants et de renforcement musculaire cardio pour les adultes sont dispensés par Marine Didion, les cours de yoga par Brigitte Welter.

Nous organisons une manifestation dans l'année, début octobre : les plats à emporter.

Nous avons fait quelques achats : des tabourets pour la pratique du yoga et des ballons pour le cours du jeudi soir.

Pour la saison 2022/2023, 45 personnes ont adhéré à notre association.

Nous tenons à remercier les communes de Nivigne et Suran et Simandre sur Suran pour la mise à disposition des salles.

Si vous souhaitez passer un bon moment tout en pratiquant du sport n'hésitez pas à nous rejoindre !

Toute l'équipe Gym Villages vous souhaite une bonne année 2024 !

Composition du bureau :

- Présidente : Nadine Pollet
- Vice-présidente : Gaëlle Hilaire
- Trésorière : Catherine Guiliano
- Trésorière adjointe : Aurélia Bourciat
- Secrétaire : Sonia Gonnet
- Secrétaire adjointe : Virginie Meuzy

Catherine Guiliano



Manifestation 2024 :

- Samedi 12 octobre : plats à emporter

La vie associative

A.R.C.M.A.

Que s'est-il passé pour l'ARCMA en 2023 ?

2023, ce fut tout d'abord l'inauguration officielle du local, le 16 mars 2023. À cette occasion, les élus locaux et les partenaires de l'ARCMA étaient conviés à une visite du local de Chavannes sur Suran, suivie d'un vin d'honneur. Cette inauguration est l'aboutissement du projet de local à Chavannes sur Suran, dont le début remonte à 2019.

Du côté de l'atelier, on peut noter plusieurs événements, en lien avec la sauvegarde du patrimoine mécanique local. Les travaux de restauration de plusieurs tracteurs sont terminés, ou en passe de l'être. Tout d'abord, un tracteur Micromax 4x4, et un élévateur VALOR "Translev". Ces deux machines ont été fabriquées à Bourg en Bresse. On peut aussi noter la rénovation à neuf d'un tracteur Renault 7012. Plusieurs machines relevant du patrimoine industriel local ont par ailleurs pu être sauvées par l'ARCMA :

- un tracteur Energic 518 (donné à l'ARCMA). Energic est une marque qui fabriquait des tracteurs à Villefranche sur Saône.

- un tracteur "transformé" à partir d'une voiture Citroën d'avant-guerre (donnée à l'ARCMA)
- une mobylette "Breda", fabriquée à Bourg en Bresse dans les années 50.

En 2023, l'ARCMA a organisé divers événements, dont la 28^e bourse de Drom, et la 4^e fête de la mob. Cette dernière s'est déroulée le 17 septembre à Chavannes sur Suran, dans une ambiance sympathique.

Pour 2024, nous préparons déjà **la 29^e bourse de Drom, qui se tiendra le 28 avril 2024**. Des expositions sur les thèmes de "120 ans Radior", et "moteurs fixes" sont en préparation.

Nous rappelons que le local est ouvert au public **les mercredis à partir de 17h**. Nous accueillons avec plaisir tous les curieux qui souhaitent découvrir nos activités, et participer à notre petite histoire d'association locale.

L'équipe de l'ARCMA



Serge, Daniel et Bernard, au remontage du tracteur Micromax 4x4



Serge, Denis et Sébastien au chevet du tracteur Renault 7012

Manifestations 2024 :

- 24 mars : Journées portes ouvertes dans les locaux de l'ARCMA à Chavannes sur Suran
- 28 avril : Bourse de Drom
- 14 juillet : Fête de Germagnat
- septembre : Fête de la mob à Chavannes sur Suran



Fête de la mob à Chavannes

Amicales Réunies des Donneurs de Sang Bénévoles de la Vallée du Suran

Parce que nous sommes tous conscients que donner son sang, c'est sauver des vies...

Parce que parmi nous, personnellement, dans la famille, auprès des amis, on connaît tous quelqu'un qui, sans une transfusion, ne serait peut-être plus là... L'amicale des donneurs de sang s'est donnée pour mission de faire parler le plus possible du don du sang, de fidéliser les donneurs habituels, d'encourager les nouveaux donneurs, de sensibiliser les jeunes dès l'école...

Comment ?

En accueillant chaque année l'EFS pour des collectes de sang "total", et nous sommes fiers de nos résultats : Nivigne et Suran : 43, Villereversure : 38, Hautecourt-Romanèche : 34, Simandre sur Suran : 43 avec sur l'année 13 nouveaux donneurs que nous félicitons.

En améliorant les collations post-collectes (qui il faut bien le dire, ne font pas rêver...) avec de la soupe maison, des tartes, des taboulés...

En organisant une randonnée (cette année, elle s'est déroulée à Villereversure), qui nous permet de

rencontrer un public qui, à priori, est en assez bonne santé, pour les sensibiliser à notre cause.

En allant dans les classes (une année sur deux, nous rencontrons tous les élèves de CM1 CM2 des écoles de la Vallée (Nivigne et Suran, Drom, Hautecourt-Romanèche, Simandre sur Suran, Villereversure).

En participant à des forums : nous étions présents à celui de Bohas-Meyriat-Rignat.

Bien sûr, nous ne pouvons pas évaluer l'impact de toutes ces actions, mais comme le dit l'Union Départementale, "il faut que l'on nous voit, il faut être présents".

Qui sommes-nous ?

Un groupe d'une dizaine de bénévoles pleins d'enthousiasme mais trop peu nombreux, et qui seraient ravis de voir de nouvelles personnes s'investir dans notre joyeuse association...

Aussi n'hésitez pas à nous contacter.

La présidente Françoise Millet
La secrétaire Laurence Pechoux
La trésorière Chantal Bolomier

DATES IMPORTANTES EN 2024

Les collectes :

Jeudi 11 janvier à Simandre sur Suran

Jeudi 25 avril à Hautecourt-Romanèche

Jeudi 25 juillet à Villereversure

Jeudi 31 octobre à Nivigne et Suran (Chavannes sur Suran)

La **randonnée** aura lieu, le matin, le **dimanche 15 septembre**, à Hautecourt-Romanèche et l'**Assemblée Générale**, le **2 février** à 19h à Nivigne et Suran.



Initiatives locales

La Voie des Colporteurs

L'année 2023 a été riche en événements pour la Voie des Colporteurs : la Guinche des Colporteurs, la participation à la scène ouverte de Musikar, des spectacles vivants, l'Eldo radeaux...et à la fin de l'été, ce sont près de 4000 festivalier.es et 150 bénévoles qui ont foulé les pavés de nos villages pour prendre part au festival de **"La Voie des Colporteurs"**.

Avez-vous entendu sonner les cloches ? Avez-vous vu passer les ânes ? Avez-vous croisé les caravanes ? Avez-vous pu profiter des spectacles de rue, des matinées militantes, des animations du Village en bullant ?

Qu'il était bon de se retrouver, habitant.es du Revermont et d'ailleurs, de partager ensemble des moments de rencontre, de musique, de rire... Nous remercions chaleureusement toutes les personnes et les collectivités qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette semaine de festival.

**Avant de retrouver le festival en 2025,
un grand projet commence à voir le jour
dès l'automne 2023 :**

**"Le Parcours Permanent
de la Voie des Colporteurs" !**

Comme son nom l'indique, le parcours permanent sillonnera les sentiers déjà existants du Revermont sur près de **100 km**. Les marcheuses et marcheurs pourront suivre les traces d'une **légende**, coécrite avec les habitant.es du territoire.

Ce grand sentier de la Voie des Colporteurs et sa légende sont à construire et nous espérons partager cette aventure avec vous !

Vous avez des anecdotes à raconter sur votre village ? Vous êtes incollables sur le patrimoine du Revermont ? Sur ses sites remarquables ? Vous avez envie de participer à nos ateliers d'écriture ?

Nos oreilles (d'ânes !) sont grandes ouvertes et c'est avec plaisir que nous vous invitons à participer aux différentes **rencontres** que nous organisons dès cet automne en partenariat avec les bibliothèques des communes.



L'année 2024 sera également parsemée de dates de la traditionnelle **Tournée des Colporteurs** avec sa guinche, son Eldo'radeaux, ses spectacles vivants et plein d'autres surprises !!

**Toutes les infos sur
lavoiedescolporteurs.com**



La Fabrique du Revermont

Qu'est ce que c'est "la Fabrique" ?

Cela fait 5 ans qu'une grande maison de Thioles est devenue ce qu'on appelle un **tiers-lieu**, c'est-à-dire un espace autre que notre domicile ou lieu de travail ; un entre-deux, où se côtoient des projets professionnels, culturels et sociaux.

Ce lieu est **agréé "Espace de Vie Sociale"** par la CAF et se base sur un diagnostic de territoire. Il existe pour répondre aux besoins et envies des habitant.es du territoire du Revermont et fonctionne grâce à celles et ceux qui viennent s'y investir.

Le lien social et l'émancipation citoyenne sont les pierres de voûte de chaque action menée.

À tout moment de l'année, vous pouvez décider de :

- proposer un projet qui vous tient à cœur ;
- rejoindre l'équipe des bénévoles, ou l'une des commissions (communication, finance, travaux, programmation, bénévoles...);
- venir vous renseigner, tout simplement (via mail, téléphone ou en physique).

Ce lieu est situé à Simandre et est ouvert à toutes les personnes souhaitant le découvrir.



**Il y a deux espaces dans ce grand bâtiment :
l'espace socio-culturel avec des activités
régulières ou ponctuelles,
et l'espace de travail partagé.**

**Toute personne, association et petite entreprise
peut venir utiliser notre espace de coworking. Vous
pouvez louer un bureau ou une salle à l'année mais
aussi à la journée, demi-journée ou à l'heure.**



Les activités régulières

- **L'atelier de peinture** : ce sont 2 créneaux par semaine, des stages et portes ouvertes pour venir peindre en toute liberté.
- Tous les vendredis soirs à partir de 20h30 est organisée **une soirée jeux**.
- Le premier mercredi de chaque mois, de 16h à 18h, le **café des parents** et **goûter des enfants** sont organisés.
- Le dispositif de covoiturage culturel "**Et si on sortait ensemble**" propose des sorties régulières à tarifs réduits, à raison d'une fois par mois environ.
- Les moments **couture et papote** sont organisés presque tous les mois, les samedis matins pour s'entraider et discuter autour de sa machine.
- Une équipe de jeunes se retrouve un samedi après-midi par mois de 14h à 17h pour débattre, jouer et monter un projet ensemble.

**Pour toutes ces activités et bien d'autres,
n'hésitez pas à nous contacter !**



594, route de Dhuy à Simandre-sur-Suran
E-mail : fmrevermont@gmail.com - Tel. : 07 56 01 60 69

Initiatives locales

ADMR des Deux Vallées

L'ADMR est le premier réseau français associatif au service des personnes. Le rôle de l'ADMR : apporter des services à l'ensemble de la population de la naissance à la fin de vie pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial, ou tout simplement pour continuer à vivre chez soi. Notre réseau propose de nombreux services répartis en quatre marques :

- **Services et soins aux seniors** : aide et soins à domicile, transport accompagné (courses, rendez-vous médicaux...) livraison de repas, téléassistance FILIEN, action de prévention de la perte d'autonomie, sorties-loisirs, aide aux aidants...
- **Accompagnement du handicap** : accompagnement et aide à domicile, soins à domicile, garde à domicile de jour et de nuit, téléassistance FILIEN, aide aux aidants, sorties-loisirs, transport accompagné...
- **Enfance et parentalité** : garde d'enfant à domicile, micro-crèches, soutien à la parentalité...
- **Entretien de la maison** : entretien du lieu de vie, du linge...
- **Services aux territoires** : développement de projets d'habitats, micro-crèches...

L'ADMR bénéficie d'un partenariat privilégié avec le département de l'Ain pour le financement de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et pour le parc automobile dédié aux salariés de terrain de l'association ADMR, débuté en 2023.

Assemblée générale 2022	Heures d'intervention
Activité du secteur des Deux Vallées	28 723
Activité sur la commune de NIVIGNE ET SURAN	2 682

Micro-crèche de Villereversure

Implantée à Villereversure, la micro-crèche Vallées Mômes est opérationnelle depuis le 4 septembre dernier. Elle est destinée à toutes les familles quelle que soit la commune de résidence.

La structure peut accueillir 14 enfants de 10 semaines à 5 ans révolus sur le même créneau horaire. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 6h à 20h30.

Vallées Mômes est la propriété de l'ADMR des 2 Vallées, gérée par l'association TISF ADMR Ain dont le président est Gérard Toinard.



Micro-crèche Vallées Mômes
102 route de Neuville – Villereversure
Claire CAYSSIALS : 06 75 88 07 40
valleesmomes@fede01.admr.org

Devenez bénévole !

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil, des qualités d'organisation et d'animation ?
Vous souhaitez vous engager aux côtés de notre association ?
N'hésitez pas à nous contacter !



ADMR du secteur des Deux Vallées

Maison des Services - 95 place du Monument 01250 VILLEREVERSURE

Tél / Fax. : 04 74 51 86 77

Mail : adeuxvallees@fede01.admr.org

Cadre de secteur : Laetitia PERRODIN

Responsables de secteur : Véronique FOLLET TROSSET, Nathalie SIMONNET

Assistante administrative : Elisa MARGERAND



Nos services

D'AIDE À LA PERSONNE

☎ **04 74 45 59 65**
17 rue de la Gare
01370 ST ETIENNE DU BOIS

adapa@adapa01.com
www.adapa01.fr



On recrute !

REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES D'INTERVENANTS À DOMICILE !
 Postulez à recrutement@adapa01.com ou
 RDV sur www.adapa01.fr rubrique « on recrute »

Graine de championne

Romane Favier

J'ai 17 ans, je suis en terminale et j'habite à Dhuys. J'ai décidé de devenir pompier volontaire car j'ai toujours aimé le contact humain, l'aide aux autres, et j'avais ce besoin de me sentir utile. Différents accidents auxquels j'ai assisté au collège, au lycée et à l'extérieur m'ont donné envie de faire partie des pompiers. Je trouve important le fait de savoir réagir à tous types de situations. J'ai donc fait les démarches administratives nécessaires et réalisé le test de recrutement en mars.

Je suis actuellement en train de passer les formations pour être apte à aller en interventions.



Vie économique locale

Assistantes maternelles agréées

Stéphanie ANSELME

8 impasse du Piquet
Lotissement Sur les Prés
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 21 58 60 64
stefdid.a@hotmail.com

Chantal CHEVALIER

5 route de Rosy - Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 86 53 19 71

Magalie ORLANDINI

4 chemin du Bois Vert - Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 04 74 51 72 16 - 06 67 30 21 18
rm.orlandini@bbox.fr

Nadine POLLET

2 rue de la Fontaine - Corcelles
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 74 11 37 87
pollet-nadine@bbox.fr

Aline TOROSSIAN

8 impasse du Piquet
Lotissement Sur les Prés
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 89 57 29 09
aline.torossian@wanadoo.fr

Industrie plastique

TMP Industrie

1, route de la Chartreuse - Dhuys
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 04 74 51 77 00

Graphiste

PopcOrn

Sandrine LECORNEY
Tél : 06 63 90 45 48
popcorn01@orange.fr

Apiculture

GAEC Prevost

Baptiste PREVOST
11 route de Foy "Vers Foy"
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 73 27 40 57
prevost.baptiste@wanadoo.fr

Elevages bovins et laitiers

GAEC de Corcelles

David BONNIER, Alain-Alex PRIN
54 rue du Crétet - Corcelles
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 77 34 73 60 - 06 38 41 97 36

GAEC Dodet

Kévin et Marion DODET
2 chemin de Lachat - Dhuys
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 25 29 33 62

Jean-Claude LEOBAL

17 rue du Pont Vier - Lasserra
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 04 74 51 75 74

Volailles et oeufs

Ferme KBO

Karine et Bastien OUSTRY
19 rue du Moulin - Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 70 07 71 86 - 06 72 01 74 71

Travaux agricoles, travaux publics

LTATP - Léobal

Travaux Agricoles, Travaux Publics
Guillaume LEOBAL
7 rue des Barres - Lasserra
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 79 62 63 27
guillaumeleobal.ltatp@gmail.com

Production de petits fruits et transformation

P'tits Fruits et Compagnie

Céline FAVIER
6 rue de la Barmette - Dhuys
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 74 71 61 14
celine.favier@club-internet.fr

Multi services

Florian Boulay H.T.F.

01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 67 41 72 17
florianboulay.htf@outlook.com

Taxi

Nicolas MURO

Tél : 06 65 79 69 65
contact@sweden-taxi.com

Electricité

Mikael POUPLIER

1 rue du Pont Vier - Lasserra
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 87 58 37 13
mpouplier@hotmail.fr

ML Electrici-Ain - Marc LEITAO

13 rue du Moulin - Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 07 49 92 04
ml.electrici-ain@hotmail.com

Energie solaire et photovoltaïque

Pascal JOSEPH

3 rue du Pont Vier - Lasserra
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 61 01 20 08
solarinvest01@free.fr

Menuiserie

SAS Menuiserie Sommier

Lionel BERNARD
7, rue du Revermont - Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 04 74 51 75 67 - 06 44 91 41 35
menuiserie.sommier01@gmail.com

Peinture et gravure sur verre

A Tra'Verre - Christelle LAGARDE

50 rue du Crétet - Corcelles
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 73 98 74 40
atraverre.creations@gmail.com

Plomberie

Le Plombier du Suran

Christophe AGUILAR
30 rue de Franche-Comté
Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tél : 06 50 82 01 13
aguilarchristophe@hotmail.fr

Revêtement des sols et des murs

Alpha Sols Résines

Stéphane CHEVALIER
5 route de Rosy - Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tel : 06 87 39 26 39
alphasolsresines@laposte-net

Brocante

Fabrice POBEL

3 rue Aimé Cotton - Dhuy
01250 NIVIGNE et SURAN
Tel : 06 50 69 53 64
pobel.fab@hotmail.fr

Peinture

Tof Peinture

Christophe MICHAUD
06 21 34 08 79
michaud.tof@gmail.com

Boulangerie - Pâtisserie

Jean-François VIVIET

4 rue de Franche-Comté - Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tel : 04 37 62 57 48 - 06 20 89 04 32

Coiffure

Hair Pur

Clémence RABATEL
7 rue de Franche-Comté - Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tel : 04 74 51 73 48
clemence.hairpur@gmail.com

Jennifer Coiffure à Domicile

Jennifer DI SANTO
1, rue de Nivigne
Chavissiat le Grand
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tel : 06 66 40 20 79
jen-from01@hotmail.fr

Tabac, Presse, Fleurs, Cave

Les Floralties - Le Caveau

Pascal CROCI
7 rue de Franche-Comté
Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tel : 04 74 51 72 43

Alimentation - Épicerie

Proxi Service

7 rue de Franche-Comté
Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tel : 04 74 51 72 46
Le Proxi changera de propriétaire en janvier 2024.

Si vous avez une entreprise domiciliée dans la Commune, n'hésitez pas à nous contacter pour figurer dans cet annuaire.

Santé et services médicaux



Cabinet Infirmier

Joan BERGERET,
Yann CADOUX

Pôle Santé du Suran
1, rue des Orchidées - Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tel : 06 83 09 76 14
infirmiers.nivigne@gmail.com

Pédicure, podologie

Julien RICOUX

Pôle Santé du Suran
1, rue des Orchidées - Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tel : 06 95 16 78 90
j.ricoux1@gmail.com

Ostéopathe

Amélie BARETTA

Le Pré du Moulin - 8 rue de la Halle
Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tel : 06 63 69 94 38
amelie.baretta-osteo@orange.fr
Site internet : amelie-baretta.fr

Kinésithérapeute Ostéopathe

Thomas FISCHER

Pôle Santé du Suran
1, rue des Orchidées - Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tel : 06 16 15 89 35
kine.fischer@gmail.com

Kinésithérapeute

Luca GOUJON

Pôle Santé du Suran
1, rue des Orchidées - Chavannes
01250 NIVIGNE ET SURAN
Tel : 06 42 33 58 81
lucagoujon@orange.fr

Bienvenue

SAS Menuiserie Sommier

Suite au départ en retraite de Jean-Luc Sommier, la menuiserie Sommier située 7 rue du Revermont à Nivigne et Suran a été reprise par Lionel Bernard, artisan menuisier. L'activité principale de la menuiserie est la fabrication en bois de fenêtres, portes, portes de grange, escaliers, parquets, dressings, agencements et meubles sur mesure ; mais également la pose de menuiserie PVC et aluminium ainsi que les volets roulants.



Etat civil 2023

Naissances

ROLLET Victor	le 10 janvier
FONTAINE Achile	le 13 janvier
KOLLEFRATH Rose	le 19 juin
PETITJEAN Ravanui	le 3 août
RAVET Nora	le 29 octobre



Nora Ravet



Rose Kollefrath



Victor Rollet

Mariages

BALFIN Jean-Pierre et LEGRAS Margaux	le 13 juillet
BOULAY Florian et COGNET Anaïs	le 22 juillet
BOURCIAT Anthony et CHIPAILA Aurélia	le 29 juillet
VULLIN Jérôme et MOREL Eline	le 2 septembre



Aurélia et Anthony Bourciat



Eline et Jérôme Vullin

Décès

BARBIER Arlette veuve GAILLARD	le 25 décembre 2022
DUPUIS Joseph	le 3 avril
GOY Isabelle épouse THOLLOT	le 30 avril
BALFIN Jean-Pierre	le 15 juillet
DERUDET Simone veuve GERVAIS	le 4 septembre

Agenda

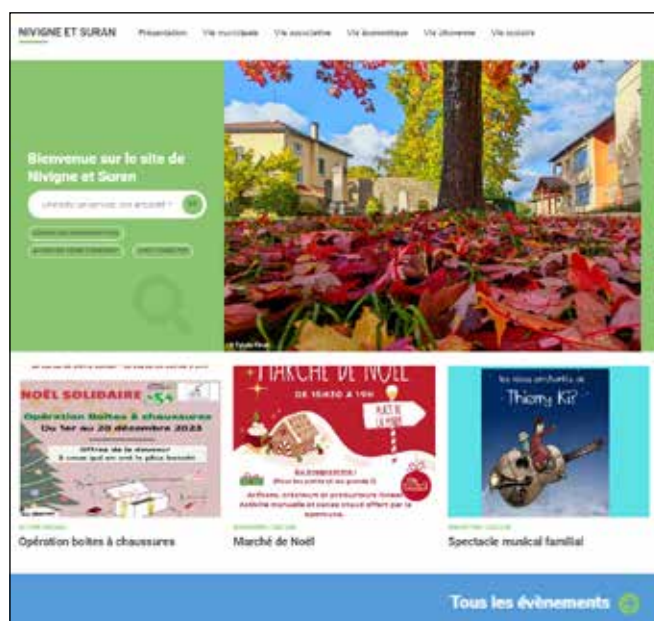
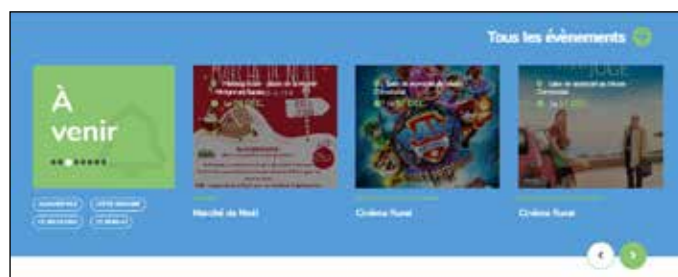
Les programmes des associations et organismes locaux sont indiqués dans leurs articles, p. 40 à 59.
Pour toutes les mises à jour et les autres événements tout au long de l'année, rendez-vous sur :

Le site internet de la commune :
www.nivigne-et-suran.fr

Dès la page d'accueil, les événements organisés par nos associations sont mis à jour automatiquement.

En cliquant sur "**Tous les événements**", en bas à droite, vous pouvez également retrouver toutes les animations aux alentours de la commune.

Enfin, en bas de la page d'accueil, vous pouvez sélectionner les événements par date :



Facebook :
www.facebook.com/nivigneetsuran



L'application Panneau Pocket :
Gratuite, pour votre smartphone ou tablette

Grâce à cette application, les habitants de la commune sont informés en temps réel : animations, événements, mais également **alertes** (coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, routes bloquées etc).

Une notification est envoyée sur votre appareil lorsqu'une nouvelle information est diffusée.



Infos utiles

Votre mairie

1 place de la Mairie
Chavannes
01250 Nivigne et Suran

Horaires d'ouverture :

Le lundi : de 08h30 à 11h30
Le mercredi : de 08h30 à 11h30
Le jeudi : 11h à 12h30 (permanence de M. le Maire)
Le jeudi : de 16h00 à 17h30
Le 1^{er} samedi de chaque mois : de 9h à 11h



Contacts

Téléphone : 04 74 51 70 52
Courriel : mairie@nivigne-et-suran.fr



Site internet

www.nivigne-et-suran.fr

Le site internet regroupe toutes les informations et les démarches en ligne de la mairie. Il a vocation à remplir sa mission de service public dématérialisé mais aussi à valoriser nos acteurs et favoriser le contact avec les administrés.



Facebook

www.facebook.com/nivigneetsuran

Cliquez sur j'aime en haut de page pour vous abonner au fil d'actualité.



Panneau Pocket

Application smartphones/tablettes :
toutes les actualités ponctuelles.



Médiathèque

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi : de 16h à 18h
Samedi matin : de 10h à 12h
mediatheque@nivigne-et-suran.fr
Facebook : Médiathèque de Chavannes-sur-Suran



Point Poste

**Au bureau de tabac presse
"Les Florales"**

Horaires : Lundi 7h - 12h
Mardi au Samedi 7h - 12h et 15h - 19h
Dimanche et jours fériés de 7h à 12h30



Collecte des déchets

Les consignes changent à partir de mars 2024.

**Veillez vous reporter au planning joint à ce bulletin.
Voir également page 14 pour plus d'informations.**



Déchetterie communautaire de Simandre sur Suran

Horaires d'été : du 1^{er} juillet au 31 août

Lundi, mercredi et samedi : 7h-13h

Horaires d'hiver : du 1^{er} septembre au 30 juin

Lundi et mercredi : 14h-18h
Samedi : 8h-12h / 14h-18h



Secours

Numéro d'appel d'urgence européen : **112**
Pompiers : **18**
S.A.M.U : **15**

Gendarmerie : **17** Ceyzériat : **04 74 30 00 10**

Centre antipoison : **04 72 11 69 11**

CHU Fleyriat Bourg-en-Bresse : **04 74 45 46 47**



Transport "Rubis Plus"

Ce service dessert : **Bourg-en-Bresse**
(Carré Amiot), **Ceyzériat** (Mairie) et
Villereversure (Place de la mairie).

Deux points d'arrêt pour Nivigne et Suran :

- **Chavannes centre** (vers les locaux techniques)
- **Lasserra** (vers abribus)

Réservations obligatoires au 04 57 38 37 01

Site : www.rubis.grandbourg.fr

Tél : 04 74 45 05 06

Mail : info@rubis.grandbourg.fr